

LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature
& autres Remarques curieuses.*

OCTOBRE 1736.



A LUXEMBOURG;
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXVI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC,

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 34. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continuë. Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 7. Tomes, 14. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliotheque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à present 15. Tomes en 2. parties chacun.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les Matieres du tems.

Octobre. 1736.

ARTICLE I.

Contenant la suite de la Description de l'Egypte, avec des remarques curieuses sur la Géographie ancienne & moderne de ce Pays, sur les monumens anciens, &c. Le commencement de cet Extrait est inseré dans nos derniers Memoires.

..... **A**vant que d'arriver aux Pyramides qui font la matiere de la sixième lettre, nous nous contenterons de dire un mot des puits du Caire. Celui qu'on appelle *le puits de Joseph* est composé de deux profondeurs pratiquées dans le Roc, & de cent quarante pieds chacune. On fait descendre des bœufs par une pente ménagée dans le puits supérieur jusqu'à une plate forme où par le moyen des rouës ils font monter l'eau, que d'autres bœufs élevent jusqu'à l'ouverture du premier puits. " Ce qu'il y a de plus curieux dans cet ouvrage, " c'est le parapet naturel qui separe ce premier puits "

„ de l'escalier qui l'environne... Il n'a que six
 „ pouces d'épaisseur, excepté en quelques endroits
 „ où il en a un peu davantage. “ L'ouverture du
 puits est carrée, & chaque face est de 18. pieds.
 Quelque beau que soit cet ouvrage, l'Autour n'est
 point du sentiment de ceux qui le comparent aux
 Pyramides. Il estime que le Roc étant extrêmement
 tendre, vingt hommes en moins de vingt ans peu-
 vent creuser un pareil puits. Il en a découvert cinq
 autres à peu près semblables, mais dont le fonds
 répond à l'ouverture en ligne droite.

Venons aux Pyramides. Nous exhortons les
 personnes curieuses & les Architectes à lire atten-
 tivement cet article dont il n'est pas possible de
 rendre un compte fidelle en peu de mots. L'on
 peut dire qu'avant M. de M. les monumens celebres
 de la vanité des Rois d'Egypte étoient peu connus.
 Ce que tous les voyageurs ont fait pour les con-
 noître n'approche point des soins qu'il s'est donnés.
 Plus de quarante voyages qu'il a faits sur les lieux,
 „ l'équerre & le compas à la main, visitant les
 „ recoins & les secrets les plus cachés de la plus
 „ grosse des trois grandes Pyramides, lui ont fa-
 „ cilité des connoissances qui avoient échappé à
 „ beaucoup d'autres. “ En qualité de Consul il avoit
 des secours que de simples voyageurs ne sçauoient
 avoir. Le fruit de ses recherches a été de décom-
 poser, pour ainsi dire, l'intérieur & l'extérieur de
 la Pyramide ouverte, de maniere qu'il a cru devin-
 er, & qu'il expose aux yeux le mystere presqu'im-
 pénétrable de l'Architecte. Il prouve que cette Py-
 ramide a eu son revêtement ainsi que les autres,
 & qu'on l'en a dépouillée à cause de la qualité du
 marbre rare dont elle étoit incrustée. Il fait voir
 qu'elle a été fermée, & qu'elle l'est même encore
 par l'extrémité du véritable canal de son entrée ;
 que

que tous les canaux ont été remplis ; que la galerie où l'on n'a pénétré qu'après d'immenses travaux avoit servi de magasin aux pierres nécessaires à la fermeture de ces canaux ; que ces pierres ont été brisées dans le fond de cette galerie lorsqu'on y a été arrivé ; & qu'on les en a tirées par morceaux , sans quoi elle n'auroit pû être ouverte. Il explique le secret pratiqué à six pieds de la salle où le tombeau étoit placé. Il montre que le puits n'avoit été ménagé que pour faciliter la retraite des ouvriers , après qu'ils auroient distribué pour la fermeture des canaux intérieurs toutes les pierres qui étoient renfermées dans la galerie , chacune suivant sa destination. Il conclut enfin “ qu'un Roi paisible dans ses Etats n'a pû exécuter ce dessein en moins de 20. ans avec l'aide de cent cinquante mille ouvriers , & qu'il lui en a coûté au moins deux cent millions de dépenses. “ Que penser donc d'une infinité de Pyramides de toute grandeur ; les unes détruites & les autres encore sur pied , des milliers de tombeaux , & de grottes ; des digues de communication , & des temples qui accompagnoient plusieurs de ces monumens ! Telle étoit la passion des Egyptiens , & telle leur somptuosité pour survivre en quelque sorte à eux-mêmes. N'oublions pas une conjecture de l'Auteur. Il juge qu'on enfermoit dans les Pyramides avec le Prince mort des personnes vivantes , non pas à la manière des Grecs & des Romains , pour y mourir après quelques heures , ou quelques jours , mais pour vivre dans ces tombeaux où l'on les nourrissoit jusqu'à ce que la mort les enlevât les unes après les autres. Voici comment M. de M. imagine la chose, Il y a constamment dans la salle de la Pyramide ouverte deux trous dont les canaux se terminoient à l'extérieur , quoiqu'ils aient été

bouchés depuis. L'un de ces trous seroit sans doute à fournir de l'air & de la nourriture à ces *morts - vivans*. Il y avoit dans le canal une cassette de grandeur proportionnée avec deux cordes, l'une à l'exterieur pour la tirer au dehors, & la remplir des choses necessaires; l'autre à l'extrémité interieure pour la tirer en dedans: le second trou seroit à vuider les immondices. Chaque personne avoit sa caisse propre à enfermer son corps quand elle mourroit. La dernière pouvoit dire comme Horace, *omnes composui*: mais personne ne pouvoit lui rendre les derniers devoirs. Quoique cette conjecture & toutes celles de M. de M. ne soient pas des démonstrations, elles sont ingénieuses, fondées & préférables sans difficulté à un tas d'impertinentes rêveries dont on a voulu bercer le Public au sujet de l'Egypte & de ses merveilles.

Il est naturel de passer des Pyramides au lieu des Momies. Dans la septième lettre qui en fait une exacte description, l'on reconnoit les précautions infinies que prenoient les Egyptiens pour dérober au reste des hommes la connoissance & l'entrée de leurs sepultures. L'Auteur commence par examiner l'origine de la Ville de Memphis, & sa situation qu'il fixe à l'entrée de cette vaste plaine de sables qu'on nomme aujourd'hui la plaine des Momies, & au Nord de laquelle sont placées les Pyramides. Il parle assez au long du Lac Merisur lequel on passoit les morts pour les mettre dans le lieu de leur sepulture, coutume nécessaire d'où il dérive la fable de la barque de Caron. Entre les magnificences de Memphis il étale ce que l'antiquité nous apprend de ce fameux labyrinthe composé de douze Cours & de douze Palais, sans compter le chemin même qui étoit vouté & embarrassé de tant de détours qu'il n'étoit pas possible de se tirer de
 cet

est inexplicable Dedale. M. de M. tâche de concilier les diverses descriptions des anciens Auteurs sur cet édifice & son usage. Il n'en restes que des ruines dont l'on découvre quelquefois une partie dans le Lac quand les eaux sont basses ; ce qui est arrivé deux fois durant le Consulat de l'Auteur : sur tout en 1697 avec tant de singularité qu'on crut voir dans le fonds du réservoir une Ville entiere.

La plaine des Momies est ronde, platte & d'environ 12. lieues de tour. Son fond est un rocher couvert de cinq à six pieds de sable. Pour percer le Roc on enfonçoit d'abord une cuve dans le sable ; on la vuidoit exactement jusqu'aux extrêmités ; on nettoyoit la place avec soin ; on creusoit un trou d'un pied & demi ou deux pieds de diametre : à la profondeur d'une toise , on pratiquoit des caves ou chambres dans lesquelles on dépoisoit les corps embaumés , puis l'on scelloit l'ouverture qui se recouroit de sable. Les Momies & leurs caisses, leurs bandelettes, & leurs ornemens hiéroglyphiques, sont choses trop publiques pour en parler ici. Disons seulement qu'il est rare d'avoir le propre corps d'une boîte riche , parce que les Arabes brisent les Momies des morts de condition pour y trouver quelque morceau d'or , & substituent dans la caisse une Momie du commun. L'Auteur cite une figure antique qu'il a acquise & qu'il croit un morceau digne d'avoir place dans le Cabinet d'un grand Prince. Il en tire une preuve pour montrer qu'on ajoutoit des statües dans les tombeaux des personnes distinguées , afin de conserver doublement leur representation , tant par le masque même de la Momie , que par la figure de la statüe.

Outre les corps embaumés masqués d'or emmaillotés & encaissés , on en trouve qui n'ont qu'une
legere

legere partie de ces façons. Depuis peu l'on en a découvert qu'on s'étoit contenté de placer sur des lits de charbon , & de couvrir d'une natte chargée de 7. à 8. pieds de sable. En general le terrain sec & nitreux de l'Égypte a la propriété de conserver les corps sans le secours de l'art , particulièrement loin du Nil. Rien de si difficile que de reconnoître & de creuser des puits à momies. Vainement les voyageurs veulent nous persuader le contraire. Ils sont trompés & ils nous trompent, Depuis qu'on a reconnu la charlatanerie de l'usage des momies pour la medecine , les Habitans de *Saccara* peu attirés par l'intérêt , & intimidés par les Turcs, ont perdu l'envie de tenter de pareilles découvertes.

La sépulture des oiseaux merite une attention particuliere. C'est un souterrain , nommé labyrinthe , composé de longues allées qui retournent sur elles-mêmes. Elles sont garnies de part & d'autre de plusieurs petites niches où sont differens vases remplis d'oiseaux embaumés , dont le plumage conserve toute la vivacité de ses couleurs , mais qui se reduisent en poussiere dès qu'on y touche.

C'est par cette lettre que l'Auteur termine la Description de la basse Égypte. La lettre huitième traite de la Haute, de son climat , de ses Villes , de ses richesses , de ses antiquités , des déserts de *S. Macaire* & de la Thébaïde, du Monastere de *St. Antoine* &c. Par tout même attention à suivre , à expliquer , ou à corriger les anciens Auteurs ; même circonspection à prononcer sur ce qu'il a scû ou vû.

L'Article de l'antique Thebes est curieux : on y parle du Colosse de Memnon dont on ne voyoit plus que la base du tems des Romains , & d'une Idole dont l'oreille seule a quinze pieds de diame-

tre. On y observe après les Anciens, que les Prêtres, habiles Astronomes, se servoient de l'année Solaire comme d'une pratique qui leur étoit propre. D'où l'Auteur infère, mais sans fondement, qu'on ne comptoit que par années Lunaires dans tout le reste de l'Egypte, & que par conséquent l'on pourroit tirer de cette remarque une grande lumière pour la Chronologie Egyptienne. Mais le principe n'étant pas vrai, & l'année solaire des Egyptiens étant defectueuse, il est naturel que la conclusion ne soit pas tout-à-fait juste.

Dans la haute Egypte autrefois si riche en Villes superbes, il n'y a pas un lieu habité qui mérite le nom de ville. *Esséné* qui est la *Syene* des anciens & la capitale, n'est qu'un gros bourg situé sous le Tropic. Du Château d'*Efrim* frontière de l'Egypte supérieure jusqu'à celles de la Nubie, ce ne sont que montagnes stériles & habitées par des Arabes dont la charité est aussi remarquable que leur pauvreté est extrême. " Il n'est pas besoin de leur demander. Leur générosité sçait épargner ce dégoût à ceux qu'ils obligent. On va seulement s'asseoir vis-à-vis de la porte de leurs cabanes. Ce langage leur est connu. Dès que le maître & la maîtresse de la cabane apperçoivent quelques étrangers, ils comptent d'abord le nombre de leurs nouveaux hôtes. Ils broient ensuite entre deux pierres, suivant leur coûtume, la quantité de bled ou d'orge, nécessaire pour régaler ces nouveaux venus. De cette farine on fait un pain qu'on cuit sous la cendre, on le met au milieu de la cabane avec des dattes : après quoi le maître de la maison sort & va inviter ces étrangers à venir manger avec lui & avec sa famille, des biens qu'il tient, dit-il, de la libéralité du Seigneur, & qu'il partage avec eux "

d'aussi

„ d'aussi bon cœur que s'il avoit des vivres en
„ abondance. „

M. de M. . en promenant son Lecteur sur les
Monts arides de la Libye & de la Mer rouge , ta-
che de l'égarer par une histoire *Romanisée* dont la
conclusion est la perte d'une ancienne mine d'Éme-
raudes qui passoient pour les plus belles du monde.
Voici le fait en deux mots. L'Emir *Mulei Hassein*
le dernier de la race des anciens Rois Arabes ne
possédoit plus que deux Trésors , sçavoir la mine
d'Emeraudes & une femme qu'il aimoit beaucoup.
Le Bacha Gouverneur d'Égypte voulut s'emparer de
l'un & de l'autre. Il fit à l'Emir , sous de mauvais
prétextes , une guerre cruelle qui dura plus de six
mois. Il se mit lui-même à la tête de ses troupes.
L'Emir réduit à l'extrémité vint à bout de persua-
der à cinq ou six confidens du secret de sa mine, qu'il
valoit mieux pour eux accepter une mort volontaire,
que de tomber entre les mains d'un vainqueur Bar-
bare. Pour lui il dit les derniers adieux à sa fem-
me , courut aux ennemis , massacra tout ce qui
s'opposa à son passage , pénétra jusqu'au Bacha , &
après l'avoir tué il expira lui-même avec son
secret.

Avant que de donner au public ses Mémoires sur
l'Éthiopie , l'Auteur nous fait part d'un projet qu'il
avoit sagement imaginé , sçavoir , d'introduire des
Missionnaires en Éthiopie , où l'on ne sçautoit
pénétrer qu'avec de très - grandes difficultés. Mais
les circonstances présentes ne permettent plus de
l'exécuter.

L'on s'attend à un grand détail d'histoire natu-
relle , en voyant le titre de la neuvième lettre.
Nous n'omettrons rien de ce qui peut s'y trouver
de rare & de singulier. Mais l'on nous reproche-
roit d'être aussi *recommenceurs* & aussi amateurs
du

Du Nil que M. de M., si nous insistions comme lui sur la fertilité de l'Égypte, sur l'origine de cette fécondité & sur mille autres sujets qu'on auroit pu ne pas répéter, en mettant chaque chose en sa place avec plus d'ordre & de précision. Peut-être le style épistolaire excuse-t-il ce défaut. Exposons simplement les richesses d'un pays si beau & si mal gouverné. " Les terres rendoient autrefois 80. pour un; aujourd'hui elle rapportent encore 10. pour un. " Si cela est, il faut sauver une petite contradiction, ou quelque chose qui en a l'air, lors qu'on lit tout de suite qu'un " grain de bled y produit ordinairement 25. à 30. épis.. " & que la terre après avoir porté du bled, de l'orge, ou du ris, y donne encore des laitues, en abondance, ensuite des melons, souvent une quatrième récolte, & cela sans discontinuation, d'une année à l'autre, de sorte que les animaux mêmes participent à cette admirable fécondité, jusques là qu'il n'est pas extraordinaire de voir une chevre suivie de 14. chevreaux qu'elle aura eus en 6. ou 7. mois. " On sème de trois façons, ou en jettant le grain dans la bouë à mesure que l'eau se retire, & en passant une planche pour le recouvrir, ou bien en remuant legerement la terre un peu affermie ou enfin en traçant des sillons sur la terre plus desséchée. La troisième façon est la meilleure. La moisson se fait en arrachant la paille & le grain, on y fait passer des rouës tranchantes que les bœufs font rouler; puis l'on se sert des fourches & des cribles. Le pain délicieux se fait de bled épluché d'abord grain à grain, ensuite bien lavé, bien séché, bien moulu, & réduit en fleur de farine où l'on fait fondre un peu de mastic de Scio.

Les grains qui sortent d'Égypte ne se conservent pas, si les vents du Nord n'ont soufflé avant son embarquement. Celui qu'on réserve au Grand Sei-

gneur dans les Magazins nommés Greniers de Joseph, qui sont déconvertis, est exposé à un détachement considérable, à cause des oiseaux; & la Porte passe régulièrement cette diminution qu'elle fixe à plusieurs milliers de septiers. A propos de ces revenus & des legs immenses que font les Grands Seigneurs & les Sultanes, l'Auteur fait l'observation suivante. „ Depuis la 23. année de l'Hégire toute „ l'Égypte a déjà été leguée plus de dix fois à la „ Mecque ou à des Mosquées. Ces legs consistent „ d'abord en terres qu'on donne à Cens & qui rendent un revenu fixe & certain à ceux en faveur „ desquels ils ont été faits, jusqu'à ce qu'enfin ce „ Cens s'abolit lui-même par le crédit de quel- „ qu'homme puissant qui s'empare du fonds, souvent par la désertion ou par la chute des bâtiments. Ainsi les rentes à perpétuité n'ont rien „ de plus solide ici qu'en Europe. Les revenus de „ la grande Mosquée du Caire qu'on fait monter à „ 20000 écus par jour; ceux même de la Mecque n'auront un jour rien de plus réel que ce qu'ont „ aujourd'hui les temples de la Déesse Isis, & du „ Dieu Serapis fondés par tant de Rois d'Égypte. „

A en croire les conjectures de Mr. de M., le *Picus* des anciens est une espèce de chicorée sauvage, leur *Cicus* est une sorte de racine dont on tire de l'huile pour les Lampes, mais différente du *Cas*, autre légume oleagineux. On use beaucoup d'huile en Égypte; & ce qui est surprenant, l'on y fait moins d'usage de celle d'olive qui n'y est pas rare & qui vaut beaucoup mieux que les autres. Ceux qui en brûlent ne font gueres plus de dépense que le plus grand nombre qui use du *Civika* qui est le prétendu *Cicus* des Anciens, & qui rend une très-mauvaise huile.

Dans ce pays les légumes de toute espèce sont excellents,

excellentes , sur tout les oignons. On en a quelque fois cent livres pesant pour huit ou 10. sols. On les vent au Caire tout cuits & dans toutes les rues. On y consume en Carottes des centaines de charges de chameau ; l'herbe qu'on nomme *Melanchée* & dont on fait grand usage, épaisit les sausses & les bouillons comme de la gelée. On assaisonne & l'on mange les feuilles de vigne qui par là font d'un plus grand revenu que les raisins. Quant aux fleurs , il y en a peu de rares en Egypte , mais cent violettes du Caire ; (car on les vend à compte) font plus d'effet que mille d'Europe : & il en est presque de même des roses ,

En récompense les fruits qui sont les mêmes , & plus diversifiés que les nôtres , ne sont pas tous également bons. Outre l'arbre *Sener* qui en brûlant ne laisse point de cendres , & celui du *Sené* qui est si connu , l'Auteur soupçonne que l'Egypte porte aussi le *Lotus* si cheri des Anciens & que c'est le Saffranon. Si cela est , la France , qui en tire quelquefois sept ou 8. cens grosses bales dans une seule année , , useroit de *Lotus* sans le sçavoir. Aussi Mr. de M. incertain sur ce qu'il doit en penser , est tenté de croire que le *Lotus* n'est autre chose que le bled de Turquie ou de Barbarie Mais il assure que l'antique *Papyrus* est ce figuier d'Adam dont les feuilles longues d'une aulne servent de plats , d'assiettes , de napes , & même de vases à boire.

Les nombreuses espèces d'oiseaux & d'autres animaux nous meneroient trop loin. Remarquons l'*Ibis* que l'Auteur croit être le *chapon de Pharaon* , oiseau ennemi des Serpens & particulier à l'Egypte : L'on y fait voyager par bateaux les abeilles d'une extrémité à l'autre , afin de recueillir le miel & la sève des fleurs , à mesure qu'elles éclosent , les ru-

ches

ches sont si bien numérotées , & les abeilles si attentives à reconnoître leurs propres demeures que les possesseurs retrouvent au retour tout ce qu'ils avoient confié sur les batteaux.

Au Caire « la livre de mouton vaut aujourd'hui ,, 4. sols de France , celle de bœuf, 2. sols 6. den. , la ,, poule s'y vend 8. à 10. sols, la paire de Pigeon- ,, naux 6. sols , ,, les chevres y sont très- bonnes & encote plus belles. On n'y tuë point de Veau, & l'on ne sert sur les tables des Grands ni buffle ni bœuf. A l'égard des chevaux du pays ils sont plus beaux qu'ils ne sont bons, au contraire des Anes qui ont plus de vitesse & de feu. Aussi ne leur font ils gueres inférieurs pour le prix. Nous ne nous arrêterons point à l'éloge excessif que l'Auteur fait des chats Egyptiens.

L'Hippopotame & le Crocodile sont les plus terribles animaux de ces climats, particulièrement le premier qui heureusement y est rare. « Un homme ,, debout dans le ventre de cet animal ne peut tou- ,, cher avec la main le dos de la bête, ,, dont la peau épaisse de deux doigts est à l'épreuve de toutes sortes d'armes. Les dents du Crocodile s'embarassent dans ce qu'il mord. L'Auteur raconte que par le moyen d'une planche enfoncée dans la gueule d'un de ces animaux un homme s'en rendit le maître : Qu'en sa présence un jeune crocodile se mordit la queue sans pouvoir en retirer les dents ; qu'enfin un autre de 12. pieds qui n'avoit mangé de 35. jours renversa d'un coup de queue cinq ou six hommes & une balte de Caffé. « comme je pourrois, ajoute ,, l'Auteur, renverser six pions d'un jeu d'échets. ,,

Sans le suivre dans ses réflexions sur les serpens, sur les Médailles, sur les Idoles, sur les marbres, touchons légèrement la dixième lettre sur la religion des Egyptiens. Mr. de M. en relisant de sang froid

les mémoires imprimez ne ſçauroit trouver jamais que nous ne donnions pas toujours dans les idées un peu exagérées (pour ne rien dire davantage) qu'il veut nous donner de l'immortalité de l'ame, de l'origine de cette persuasion générale, de la metempsychose, des vûes intéressées des Législateurs & des prêtres, du culte que les Egyptiens rendoient figurément à un Dieu unique & invisible &c. Il ne cite point les auteurs sur la maniere singulièrement gaye & mimique dont on célébroit les fêtes de Saturne pour dissiper la mélancholie, ni sur la façon plus que Cynique qui accompagnoit les fêtes de Venus : Tirons le voile sur ces récits sans doute fabuleux. L'Auteur est plus croyable en ce qu'il a vû par lui-même. « Deux sectes puissantes partagent aujourd'hui toute l'Egypte, la Mahomerane & celle des Coptes. », La dernière gouvernée par un Patriarche, suit la Doctrine d'Eutychez. L'on connoît leurs dogmes, leur opiniâreté, leur ignorance profonde, leur maniere de se confesser & de recevoir l'absolution par des formules également générales; leur délai ensû à faire baptiser leurs enfans qu'ils font de plus circonciſe en étendant cette cérémonie au sexe même.

Au sujet de la circonciſion des Turcs Mr. de M. décrit les cérémonies & les fêtes superbes dont il fut témoin lorsqu'on circonciſe le fils d'un Bacha. Il finit les articles des mariages, des funeraillies, & autres cérémonies, par un court détail sur l'état present des Eglises Grecque & Latine en Egypte, & par la rélation de l'apostasie & du Martyre du P. Clement Recollet Curé de la nation Françoisse au Caire. Un dépit avoit porté ce religieux à se faire Mahometan; un repentir subit & secondé par les exhortations de Mr. de M. effaçâ presqu'aussi-tôt ce crime, au point de procurer à l'Eglise un Martyre
compa.

comparable par sa constance à tous ceux de l'antiquité.

L'onzième Lettre nous promet un parallèle des mœurs anciennes & modernes des habitans de l'Égypte. Tout ce qui séjourne dans ce climat (nous dit-on,) devient Égyptien naturel hormis les Arabes. Le génie du Pays est un composé d'ignorance, de faiblesse, de mollesse ; il n'est pas jusqu'aux animaux qui ne s'y amolissent en respirant cet air contagieux, jusqu'ici il n'y a pas trop de parallèle ce semble, entre le génie ancien & le moderne. L'ancien étoit sçavant & laborieux, magnifique à la vérité, mais sage. Véritablement l'Égypte toujours presque aussitôt conquise qu'attaquée par divers conquérans de l'Asie & devenuë enfin Mahométane, a peu changé les inclinations anciennes : pour les voyages du Nil, la musique, les fêtes, les spectacles, la sobriété, la propreté, le régime de vivre de poisson durant les grandes saisons ; tout cela est attaché au climat. Nous nous étendrons moins que l'Auteur sur les parures galantes des femmes, nous dirons seulement après lui " que leur parure est beaucoup plus riche
 „ & plus magnifique que tout ce que l'on voit par-
 „ mi nous. Elle consiste en quantité de perles & de
 „ pierreries, en étoffes de prix & en fourrures
 „ très-cheres. Leurs chemises seules reviennent à
 „ six & sept pistoles : En un mot on pourroit en
 „ France équiper honnêtement trois Ddemoiselles
 „ pour ce que coûte ici un habit ordinaire. Il y a
 „ au reste l'habillement du Pays, & l'habillement
 „ Turc ; l'un & l'autre a ses agrémens &c. „ L'ar-
 „ ticle de la beauté & de la galanterie des femmes
 „ déjà long par lui-même est encore allongé, ou, si
 „ l'on veut, orné d'une histoire d'aventure amoureuse
 „ adoucie à la Turque, qui se passa durant le séjour
 „ de Mr. de M. au Caire. On vante d'avance la simplicité

PLICITÉ de la narration qui n'est rien moins que simple.

L'usage de la médecine est de tous les pays ; mais l'Auteur assure qu'elle n'est nulle part plus estimée qu'en Egypte. „ Un medecin pour peu qu'il „ soit habile y est fort recherché & gagne beau- „ coup ; mais ici comme partout ailleurs, il est fort „ rare d'en trouver de cette espece. Ils ne savent „ ordinairement que quelques recettes qu'ils ont ap- „ prises dans les livres, ils se les rendent familie- „ res par la pratique, & elles réussissent plus ou „ moins heureusement selon la complaisance de la „ nature à s'y prêter. Au reste il y a des medecins particuliers pour chaque infirmité, quoique chacun se pique de les guérir toutes. Leurs purgatifs sont inconnus aux Europeans, & leurs medecines très-dé- sagréables.

Parmi les anciens usages, la poste aux Pigeons étoit un des plus utiles ; on attachoit au col du pigeon messager une boîte dorée fort légère où la Lettre étoit incluse. On l'appelloit *Pataca* en Arabe, d'où Mr. de M. dérive nôtre terme de *Paquet*. „ Tout le monde sçait (dit-il,) qu'il n'y a pas „ long-tems qu'on nourrissoit encore à Alexandrie „ de ces sortes de pigeons dont on se servoit pour „ donner avis à Alep de l'arrivée des vaisseaux mar- „ chands. On prétend même qu'un négociant ayant „ tué par hazard un de ces messagers a la chasse, fit „ sa fortune & gagna dix milles écus en profitant „ de l'avis qu'on donnoit par ce pigeon d'acheter „ des noix de galles dont on se sert pour la tein- „ ture, & qui, disoit-on, étoient devenues fort „ cheres en Angleterre. Je suis persuadé, continuë „ nôtre Auteur, qu'on parviendroit par cette voye à „ faire passer promptement des nouvelles jusqu'aux „ extrémitez du monde. On accoutumeroit d'abord

„ les pigeons à faire ces courtes de proche en pro-
 „ che, & même à traverser quelque bras de mer
 „ tel que le pas de Calais, & on réussiroit ensuite
 „ insensiblement à les faire retourner à leur Colon-
 „ bier des lieux même les plus éloignés. . . dix
 „ lieues de plus pour un pigeon qui est en route
 „ ne le retardent pas d'une demie heure. „ L'Auteur
 tâche de prouver ceci par un fait dont il a été plu-
 sieurs fois témoin, sçavoir qu'un Milan très-élevé
 dans l'air attrape un rat qui passe dans l'espace de
 dix pieds sur terre. Il raconte à cette occasion une
 histoire qui passe (dit-il) pour constante à Alep.
 Un Marchand du pays gagea contre un autre, que
 son pigeon arriveroit à Alexandrette quinze minutes
 plutôt que celui de l'autre commerçant. Le premier
 Pigeon prit la mer de Balfora pour la méditerran-
 née, & s'égara si bien qu'il passa jusqu'aux Indes à
 l'Isle de Ceilan où il mangea des clous de Girofle
 tout verts. C'est le premier endroit des Indes où
 il en croît. Le Pigeon revint à Alep au bout de
 de trois jours : Son maître l'ayant ouvert trouva la
 preuve que cet oiseau avoit fait trois mille lieues en
 trois jours. Nous passerons le billet-doux arabe &
 rimé qu'une Dame envoyoit à son amant par un de
 ces pigeons.

Pour éviter de redire ce qui se trouve dans d'au-
 tres Auteurs, nous dirons peu de chose de la dou-
 zième lettre qui traite du gouvernement de l'Egypte
 & des differens corps de milice préposés à la garde
 de ce Royaume, sur le regne des onze Princes d'A-
 frique. Nous nous contenterons, comme Mr. de
 M. de rapporter un beau mot du premier de ces
 Princes nommé le Calife *Méez-Ledin-Allah*.
 „ étant un jour à cheval à la tête de son armée,
 „ un homme eut la témérité de lui demander
 „ quelle étoit son origine & sa famille ; à cette
 „ question

question ce Prince aussi sage que brave, mais qui étoit sans extraction, portant la main à son ci-metterre, voilà mon origine, lui dit-il, & montrant ensuite son armée, voilà, ajouta-t-il, quelle est ma famille.

L'Egypte est gouvernée aujourd'hui par un Bacha au nom du grand Seigneur. Ce gouvernement ne s'obtient qu'à force d'argent, de sorte qu'un Gouverneur doit compter sur une dépense de 4. à 5. cens mille écus avant que d'arriver au Caire. Il achète la continuation chaque année jusqu'à la quatrième au plus, par des présens qui passent cent mille écus. Ses charges vont au moins à quinze cens mille, sans compter l'entretien des troupes. Mais sans le compter aussi, Mr. de M. estime que les revenus qu'on abandonne au Bacha pourroient aller à plus de 12. millions, s'ils étoient menagés avec économie. Les pestes enrichissent les Gouverneurs par la nature des Loix de l'Etat.

Il est difficile de déterminer au juste où peut monter l'entretien des troupes. Un Soldat ne scauroit avoir moins de trois sols par jour; mais il peut grossir sa paye de manière que s'il donne trois mille livres, elle sera augmentée de mille livres par an. Le Bacha reçoit la somme par précaution, & souvent son Successeur en paye l'intérêt. Ces grosses payes se perpétuent après la mort des Soldats, & passent au profit de tout le corps. Les femmes ont leurs payes comme les hommes, & chacun peut les vendre. Ainsi la même paye passe quelquefois à la cinquième & sixième génération, & ne s'éteint presque jamais. Il y a vingt-quatre Beys ou Gouverneurs de Provinces, qui ont cinq-cens écus par mois, & le double durant la guerre, & même après qu'elle est terminée. Les milices balancent l'autorité du Bacha, & son adresse consiste à maintenir

sagement la mesintelligence & la jalousie entre elles.

Il reste à parler des Esclaves qui ne sont nulle part plus heureux qu'en Egypte. Leurs maîtres les cherissent comme leurs enfans, & les établissent si bien qu'il y a " tel homme au Caire de la maison du „ quel sont sorties cinq ou six des premieres Puissances du Royaume. „ Un Bey logé très simplement avoit mis son bonheur à faire cinq ou six de ses Esclaves tous Beys comme lui ou chefs des Janissaires & des Spahis. Un de ses amis qui aimoit à bâtir des Palais, lui demandoit pourquoi il ne l'imitoit pas. J'ai beaucoup bâti, (répondit ce Bey) mes Esclaves élevés aux premieres charges sont mes édifices. En reconnaissance ces Esclaves devenus Seigneurs n'oublient jamais leur premier état ni leurs Patrons qui sont souvent au-dessous d'eux. A certains jours ils les servent comme auparavant; & quand ils les rencontrent, ils mettent pied à terre & leur baissent la main ou la veste.

Reduisons à leur juste mesure les deux dernieres Lettres. Sans nous perdre dans l'origine obscure des Sciences & des Arts chez les Egyptiens, concluons qu'on les y a vû regner, & qu'on n'y en voit presque plus de vestiges. Nous n'examinerons point " s'il se trouve plus de manuscrits Arabes à Paris „ que dans l'Egypte & l'Arabie entière. „ Il paroît certain que l'ignorance politique des Turcs a banni les sciences de ces climats, & conséquemment les Arts, que l'amour des Sciences perfectionne encore plus, s'il est possible, que le besoin & le luxe. Ce qui semble surprenant c'est que le luxe, le besoin, & la mollesse, ressorts si favorables aux Arts, & dominans en Egypte autant & plus qu'ailleurs, n'ayent pas empêché que " les Egyptiens d'aujourd'hui ne „ soient maladroits en tout. „ Maladroits en peinture, en doctrine, en architecture, en menuiserie,

en clincaillerie, en manufactures de verre, de toiles, & d'étoffes. L'on peut mettre quelque exception à ces dernières, ainsi qu'à l'arquebuterie. Un rabor particulier qui la façonne paroît à l'Auteur mériter d'être connu en France. Il a eu dessein de l'y envoyer.

Le commerce en Egypte soit intérieur, soit extérieur, ne laisse pas d'être considérable. Le détail qu'en fait Mr. de Mallet est digne d'attention, aussi bien que son projet pour la jonction du commerce des Indes avec celui d'Europe par la mer Rouge. L'on trouvera aussi des réflexions utiles & judicieuses dans la quatorzième & dernière lettre où il s'agit de la description des Caravanes, & en particulier de celle qui part tous les ans de l'Egypte pour le pèlerinage de la Mecque avec des remarques sur cette ville, sur celle de Medine, sur le tombeau de Mahomet, sur la maison d'Abraham, &c.

Voilà ce que nous devons au public des Mémoires de Mr. de Mailler. C'est à tour prendre ce que l'on a de meilleur en cette matière, & l'on doit rendre justice aux talens de l'Abbé le Mascrier pour avoir mis le tout dans l'ordre qu'il le trouve.

II. Le *Sabat* est le mot de l'Enigme du mois dernier.

E N I G M E.

U Ne main roturiere assez souvent m'exerce.
Né dans les Bois, en Ville j'ai commerce;
Bien souvent employé dans le Palais d'un Roi,
A-t-on fait ce qu'on veut de moi,
L'on me met aussitôt sans façon à la porte:
A connoître mon nom si ton désir te porte,
Intelligent Lecteur, lis, je suis devant toi.

PROGRAMME de l'Academie Royale des Belles
Lettres, Sciences & Arts à Paris.

„ L'Academie propose à tous les Sçavans de l'Eu-
 „ rope un prix fondé à perpetuité par feu M. le
 „ Duc de la Force, c'est une médaille d'or de la
 „ valeur de 300 livres.

„ Ce prix est destiné à celui qui expliquera avec
 „ le plus de probabilité *la cause des mouvemens*
 „ *des muscles*. Il sera distribué le 25. Août 1737.

„ Les dissertations pour le concours ne seront
 „ reçues que jusqu'au premier de Mai prochain.
 „ Il sera libre de les envoyer en François ou en
 „ Latin : On demande qu'elles soient écrites en ca-
 „ racteres bien lisibles.

„ Pour donner aux Auteurs le tems necessaire à
 „ la perfection de leurs ouvrages, on les avertit
 „ qu'il y aura deux prix en l'année suivante 1738.
 „ Que l'un des deux prix sera destiné à celui qui
 „ expliquera le plus probablement *la Cause de l'O-*
 „ *pacité & de la Diaphranéité des Corps* : Et l'autre,
 „ à celui aussi qui donnera l'explication la plus pro-
 „ bable *de la cause de la Fertilité des Terres*.

„ Au bas des Dissertations il y aura une Sen-
 „ tence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé
 „ & cacheté, la même sentence avec son nom,
 „ son adresse, & ses qualités, d'une façon qui ne
 „ puisse pas former d'équivoque.

„ Les paquets seront affranchis de ports & adres-
 „ sés à Mr. Sarau, Secretaire de l'Academie,
 „ rue de Gourgues, ou au Sr. Brun, Imprimeur,
 „ Aggrégé de l'Academie, rue Sr. Jacques.

ARTICLE II

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I, **L**ombardie. On en est enfin à l'évacuation de ce Pays. Les Principales difficultés qui l'ont arrêtée jusqu'ici, ne furent levées que vers la mi-Août, après bien des conférences tenues encore à Lodi, à Orto, à Casalpiatorlingo, & à Zorletto, entre les Généraux des deux Armées & des Commissaires nommés de part & d'autre. Cremona & le Cremonois seront d'abord remis aux Impériaux. Les Troupes Françoises sortiront ensuite par gradation des autres Places du Milanez, & après que l'évacuation sera achevée, elles se mettront en marche pour retourner en France sur plusieurs colonnes. C'est ainsi que le tout a été résolu.

L'évacuation de la Lombardie résolue.

II. Quoique le Roi de Sardaigne eut reçu de l'Empereur l'Acte de Cession du Novarois, du Tortonois, & des Terres des Langhes, comme nous l'avons dit le mois passé, ce Prince a néanmoins témoigné qu'il souhaitoit qu'on différât l'évacuation jusqu'à ce que tout fût réglé à l'égard des Limites des nouveaux Etats dont il est déclaré Souverain, & touchant le Château de Saraval. Mais le Marechal de Noailles, que cet incident a porté à envoyer Mr. de St. Pierre à Turin, à s'en engager S. M. Saïd, à agréer l'évacuation. C'est le Général Wachtendonck de la part des Impériaux, & Mr. d'Apremont de celle des Piémontois, qui sont convenus de la maniere dont elle a dû se faire. Le Comte de Kevenhuller y a aussi envoyé des

Raison qu'apporte le Roi de Sardaigne pour la retarder.

Commissaires afin de régler le nécessaire pour la subsistance de ses Troupes qui s'avançoient vers le Cremonois. En attendant on a signé une Convention concernant les neuf millions que la France exige du Milanez , & qui ont été réduits à deux millions & demi payables dans trois ans , moyennant une caution suffisante. Il est stipulé dans cette Convention , que le Roi Très- Chrétien a bien voulu se relâcher de plusieurs millions , en considération des dommages soufferts par les Habitans du Milanez pendant la dernière guerre.

III. Le Comte Passerini , Substitut du Comte de Stampa , Plenipotentiaire de l'Empereur en Italie , & Mr. Dani , un des Secretaires de la Cour de Turin , l'un & l'autre en qualité de Commissaires de leurs Souverains , ont assisté aux dernières conférences tenuës entre le Marechal de Noailles & le General Kevenhuller ; & l'on prétend qu'ils y ont réglé en partie ce qui regarde les limites des Fiefs des Langhes dont le Comte Passerini doit investir le Roi de Sardaigne de la part de S. M. Imp. Les Empereurs avoient déjà accordé ci- devant aux Ducs de Savoye l'investiture de ces Langhes , mais elle n'a jamais eu lieu , à cause des difficultés survenues, lesquelles on prétend actuellement levées d'une manière que le Roi de Sardaigne pourra être mis en pleine & paisible possession des Fiefs en question. Quant à la contestation du Château de Saraval renvoyée à l'arbitrage de la France , on est convenu par provision que S. M. Sard. y mettra Garnison jusqu'à l'entière décision de cette affaire.

IV. Les Espagnols dans la Toscane paroissent maintenant prendre plutôt des mesures pour rester dans ce Duché , que pour l'évacuer , quoique leur occupation n'y soit autre que d'observer les Impériaux qui campent à Ste. Marie de Colle sur le Territoire

toire de Lucques, sans qu'il le commette aucune hostilité de part & d'autre. On sçait néanmoins qu'il y a des arrangemens pris pour la sortie prochaine des Espagnols de cet Etat, & un Traité sur le tapis pour assurer à l'Infant d'Espagne Don Carlos les Biens allodiaux de la Maison Farnese, & le Mobilier de la succession éventuelle du Grand Duc.

V. Des Troupes Impériales qui sont à Parme, un Régiment de Cavalerie & deux d'Infanterie en sont partis pour aller en Hongrie, & celles qui ont abandonné les Etats du Pape défilent vers le même Royaume, au nombre de dix Régimens d'Infanterie; sçavoir, Gui-Staremberg, Maximilien-Staremberg, Königlegg, Thungen, Bareit, Charles de Lorraine, François de Lorraine, Baden-Baden, Wuschleritz & Onelli; de sorte qu'il n'en restera en Italie que ce qui sera nécessaire pour la garde des Places. Toutes ces Troupes marchent sur cinq colonnes, & marchent en même-tems; elles ont enfilé la route du Frioul, & ont occupé un tems presque tout l'Etat de Venise, le passage leur en ayant été accordé par le Sénat, sur des instances répétées du Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur. Il est clair par cette sortie des Impériaux de l'Italie, que les affaires generales sont entièrement composées, n'étant pas vraisemblable que S. M. Imp. voulût dégarnir ce Pays, si Elle n'avoit des sûretés que les Troupes n'y sont pas nécessaires.

*Les Imp.
périaux dé-
filent vers la
Hongrie.*

VI. Ce fut le 26. Août que les Impériaux reprirent possession de la Ville & du Territoire de Cremonne, que les François avoient enfin évacué. Le 28. ils entrèrent dans Pizziphironne, & le 2. Septembre dans la Citadelle de Milan. Ils sont par conséquent les Maîtres de cette partie du Milanez qui est en deçà du Tessin, & les Piémontois tien-
dront

dront les deux Provinces qui en sont détachées au-delà de cette Riviere.

VII. *Venise*. Le Sénat avoit résolu dans une de ses Assemblées tenues au mois de Juillet de faire déclarer à l'Empereur qu'il ne pouvoit pas encore prendre le parti de rompre avec les Turcs ; cependant on voit par les préparatifs de guerre qui se font, que cette déclaration n'a eu lieu qu'afin qu'on eut le tems de voir quel tour prenoient les affaires tant en Occident qu'en Orient. Tous les Vaisseaux de la République sont presque équipés ; & l'on envoie des Troupes en Dalmatie pour y pouvoir former une Armée considerable aussi-tôt que les circonstances le permettront.

Le départ du Comte de Puenclara, Ambassadeur d'Espagne, & qui est nommé pour aller avec le même caractère à la Cour de Vienne, n'est point encore déterminé. Le Prince Pio, Ministre de l'Empereur est toujours à lui remettre les Passeports nécessaires à cet effet.

VIII. *Genes*. Comme tout va à donner de l'ombrage dans la situation où l'on se trouve ici par rapport aux affaires de Corse, l'on y a été dans une espèce de crainte que le grand nombre de Bâtimens qui sont dans les Ports d'Espagne, ne soient destinés à transporter des Troupes dans cette Isle. Mais à présent on revient de la peur, parce qu'on présume que le Roi Catholique ne sauroit songer à une telle conquête, sans donner autant de jalousie aux amis qu'aux ennemis de l'Espagne. Cependant le Sénat n'a d'occupation sérieuse que pour ce qui est relatif à l'Isle. Les affaires s'en présentent sous des faces si différentes en si peu de tems, qu'à peine d'un mois à l'autre peut-on en exposer clairement les suites.

On a fait voir le mois passé le peu d'esperance de le soutenir qui restoit au Seigneur *Theodore*, par
la

des Princes Ec. Octobre 1736. 359

la désunion qui commençoit entre lui & les adhérens, & par quelques avantages remportés sur les mécontents. La République voulant profiter de cette conjoncture, envoya des pleins-pouvoirs au Marquis Rivarola, son Commissaire Général en Corse, pour traiter d'un accommodement avec les Rebelles, & fit publier une nouvelle Ordonnance, portant défense à tous les Patrons & Maîtres de Bâtimens, de favoriser en quoique ce soit la correspondance des particuliers avec des étrangers, en se chargeant de leur porter des Lettres, ou en adressant les leurs. On est informé du peu d'effet de cette nouvelle démarche du Sénat, & des particularités suivantes venues de Corse.

Le 20. Juillet le Seigneur Theodore ayant repris quelque vigueur après divers échecs qu'il avoit essuyés, s'avança vers le Bourg de Calenzano dans la Province de Balagna, avec un Détachement de 50. Cavaliers & de 400. hommes d'Infanterie, pour le soumettre. Les Habitans avertis de sa marche, étoient sortis du Bourg, & attaquèrent le Sire Theodore avec assez de valeur pour le mettre, comme ils le mirent en effet, en déroute. Néanmoins ne perdant point courage, il rallia son monde, & retourna à la charge, mais encore à son désavantage, à cause d'un secours de quelques Compagnies arrivées de San Fiorenzo aux Genoïs. Le Seigneur Baron fut ainsi obligé de s'enfuir avec le peu qui lui restoit de son Détachement. Mais sa revanche n'a point tardé à venir. Le 26. il eut le dessus dans une action arrivée à Tiglia, dans la même Province de Balagna, où ses Troupes tuèrent 30. Genoïs, en firent cinq Prisonniers, y compris un Enseigne Corse qui a d'abord été arquebûsé. Cette action fut suivie le 29. d'une autre plus vive dans l'Isola-Rossa, ou l'Isle rouge. Les Genoïs y avoient débarqué

Actions entre les Genoïs & les Mécontents Corfes.

débarqué 900. hommes choisis dans le dessein de se rendre maîtres de cette Isle, & d'une forte Tour qu'on y a élevée. Mais un Corps de Mécontens s'étant avancés pour les aller attaquer, les Genoïis ne crurent pas devoir les attendre; ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que ceux qui ne purent rejoindre leurs Vaisseaux, furent noyés, tués, ou faits Prisonniers. Deux grandes Gondoles dans lesquelles une partie des fuyards s'étoient jettés, ne pouvans les contenir tous, échouïerent sur le rivage. On compte à plus 400. hommes la perte des Genoïis, & que ce mauvais succès est arrivé par la retraite du Colonel Marchelli & du Major Murati qui ont lâché le pied des premiers à la vûe des mécontens. Ces deux Officiers qui sont retournés à Bastia, y ont été mis aussi tôt aux arrêts, où leur procès s'instruit actuellement. Après cette fâcheuse expédition pour les Genoïis, les Rebelles se sont emparés de deux Bâtimens de la République qu'on avoit envoyés sur les côtes de l'Isle rouge, dans l'un étoit la Caisse militaire, & dans l'autre quantité d'instrumens propres à remuer la terre, 50. Barils de poudre, & plusieurs autres provisions & munitions de guerre. Ce désastre a été suivi de quelques autres de moindre conséquence, lesquels n'embarassent pas peu le Gouvernement, d'autant plus que Mr. de Rivarola menace de tout abandonner, si on ne lui envoie incessamment un renfort considérable pour remplacer les Troupes qui ont eu le malheur de périr, & des vivres & munitions de guerre à proportion.

Les derniers avis de Corse touchant les mouvemens du Baron Theodore, portent qu'il passe une seconde fois dans la Province de Nebbio, à la tête de 5000. hommes pour la soumettre, & qu'en arrivant à Lento, il en fit sommer les Habitans de remettre

remette entre les mains 2000. fusils que le Commissaire Général leur avoit envoyés, sous peine, en cas de refus, de ne leur accorder aucune grace. On est d'autant plus impatient de voir quel parti prendront les Habitans de cette Province, qu'ils ont des ôtages à Bastia qui doivent répondre de leur fidélité. Les Habitans du Nebbio s'étoient déjà déclarés une fois en faveur du Seigneur Theodore, & ils sont rentrés sous l'obéissance de la République, ainsi qu'on l'a dit le mois passé; les 2000. fusils que ce Seigneur Baron demande leur avoient été donnés par Mr. de Rivarola, après avoir obtenu leur pardon.

On se flatte à présent plus que jamais à Genes d'un puissant secours de Troupes Impériales qui iront en Corse: On prétend que ce sont celles qui campent dans le Territoire de Lucques.

Selon le rapport du Maître d'une Tartane Française arrivée en dix jours de *Tabarca* à *Genes*, les Troupes du vieux & du nouveau Deys de Tunis tiennent toujours la campagne, sans en être venues jusqu'ici à aucune action. Par la même voye l'on apprend que le nouveau Dey, bon ami du soi-disant *Roi de Corse*, lui a donné une nouvelle marque de son affection, en ordonnant à tous les Genoïs libres qui sont dans ses Etats, d'en sortir incessamment & de se retirer ailleurs.

IX. *Rome*. Il est certain que les démêlés de cette Cour avec celle de Lisbonne sont ajustés, quoiqu'on en ignore jusqu'ici les conditions; mais ceux qui subsistent avec le Roi Catholique pourroient bien être encore de quelque durée, car il a été résolu dans la dernière Congrégation qui s'est tenuë sur les affaires d'Espagne, de ne point consentir aux diverses demandes de ce Monarque, comme étant préjudiciables aux droits de l'Eglise; ce que le Pape a
aprouvé,

*Le Pape
rejette les
propositions
de l'Espagne
pour un ac-
commode-
ment.*

aprouvé, même avec cette déclaration de Sa Sainteté, qu'Elle souhaitoit que S. M. Cath. voulut ordonner de rouvrir les Nonciatures de Madrid & de Naples, renvoyer à Rome les Espagnols qu'on en a fait sortir, & nommer un autre Ministre à la place du Cardinal Aquaviva. Ce sont là les moyens que le St. Pere offre pour rétablir l'ancienne harmonie entre le St. Siège & l'Espagne, après avoir rejeté presque toutes les propositions qui lui avoient été faites de la part du Roi Catholique afin d'y parvenir. Cette fermeté du Pape étoit, sans doute, peu attendue à Madrid dans la conjoncture présente; & S. S. l'ayant ainsi pris sur un autre ton avec les Espagnols, Mr. Altoviti qui se préparoit à porter le Chapeau au jeune Cardinal de Bourbon, a reçu ordre de différer son voyage. On doit en attendre les suites, de même que de deux événemens qui n'ont point pas peu le St. Siège, & dont voici le récit.

*Différends
avec le Mi-
nistre de
France.*

Le Pape n'eut pas si-tôt disposé de l'Evêché de *Culm* en Pologne en faveur de Mr. Grabowski à la nomination du Roi Auguste, que le Duc de St. Aignan, Ambassadeur de France, en témoigna son mécontentement, d'autant plus qu'un Ministre l'avoit assuré que S. S. n'en disposeroit qu'à la nomination du Roi Stanislas, qui ne le prétendoit que pour une fois seulement, & sans conséquence. Cette affaire qui paroît causer de l'inquiétude à la Cour, a été suivie d'une autre qui n'a pas été plus au goût de Mr. de St. Aignan; c'est que le Cardinal Annibal Albani fit ôter la nuit du 31. Juillet au premier Août les armes du Roi Stanislas des endroits publics qu'elles occupoient, pour y faire mettre à la place celles du Roi Auguste. Mr. l'Ambassadeur s'est plaint hautement de cette procédure, prétendant qu'on avoit trop précipité l'affaire, & continuant de plus en plus à en marquer son

son ressentiment, les Cardinaux Impériaux, Origo, Firrao, Riviera & Corsini, s'assemblerent le 5. Août chez le Cardinal Davia, & y déliberèrent sur les moyens d'assoupir cette affaire. A l'issuë de la Conférence, le Cardinal Firrao en alla communiquer le résultat au Pape, & le Duc de St. Aignan se rendit auprès du Cardinal Impériaux pour l'apprendre aussi: mais n'en étant pas content, il prit la résolution de se retirer de Rome, & partit le lendemain avec toute sa Famille pour Frascati, où il a dessein de rester jusqu'au retour d'un Exprés qu'il a envoyé à la Cour, non-obstant bien des tentatives que les Ministres du St. Siège ont faites pour l'engager à changer de résolution.

Voilà ce qui en est de la nouvelle broüillerie où se trouve le St. Siège. Depuis qu'elle paroît sérieuse, le bruit court que le Pape, pour détourner les mauvaises influences de la Cour de Versailles, permit au Roi Stanislas de nommer quelque Prélat au Cardinalat, en qualité de Roi de Pologne, & promet en même-tems de faire replacer les armes de ce Prince dans les endroits d'où on les a ôtées. Un acheminement à la satisfaction qu'attend le Duc de St. Aignan, paroît être déjà qu'à la fête de St. Stanislas qui fut célébrée le 16. dans l'Eglise de la Nation Polonoise, il n'y a eu d'exposé que le seul Portrait du Pape, quoique selon la coutume le portrait du Roi Regnant en Pologne devoit l'être avec celui de Sa Sainteté. L'Ambassadeur de Venise présente de son côté la médiation pour moyener ces différends.

X. Il y a eu sur la fin de Juillet une Congrégation extraordinaire des Rits en présence du Pape, pour la Béatification du Vénérable Pere Joseph Anchieta, Jésuite, le Pere Fonseca d'Evora, Ministre de Portugal, ayant fait dans cette Congrégation la fonction

fonction de Propofant. C'eft, dit-on, la Bénéficia- tion de cet Apôtre de l'Amérique qui mettra le fceau, s'il n'eft pas encore mis, à l'accommodement du St. Siège avec le Roi de Portugal. Celui avec la Cour de Turin, eft auffi, comme on l'affure, fur un bon pied, depuis une Conférence que le Cardinal Alexandre Albani a eu à ce fujet avec le Cardinal Corradini.

XI. *Naples.* Non-obftant les apparences d'une prochaine Pacification générale, on ne laiffe pas de prendre les mefures pour mettre ce Royaume hors de toute injulte. On continuë par-tout les nouvelles levées pour compléter & pour augmenter les Troupes du nouveau Roi. On leve un Régiment de Huffars Albanois, qui eft déjà fort avancé. On travaille auffi en toute diligence à réparer les fortifications des Places fortes; & l'on ne néglige rien de ce qui peut contribuer à mettre la marine en bon état. Quant aux Troupes d'Espagne, on n'y voit prefque plus que de la Cavalerie, la plûpart de l'Infanterie a été embarquée tant ici qu'à Gaëte, enfuite de divers ordres qu'ont apporté des Couriers venus de Madrid; & cette Infanterie fe rend à Livorne, pour refter, dit-on, en Tofcane conjointement avec les Troupes qui y font déjà fous le commandement du Duc de Montemar, & retourner enfemble en Espagne, lors de l'évacuation du Grand Duché. C'eft la Cavalerie qui devoit diriger la marche vers le même Duché, par l'Etat Eccléfiastique; mais cette marche eft fufpenduë jufqu'à un nouvel ordre du Roi Catholique qu'on attend. Depuis peu l'Infant eft informé que dans une Convention paffée à St. Ildefonfe par rapport aux affaires d'Italie, il a été expreffement ftipulé que les Biens allodiaux appartenans à la Maifon Farnefe, reviendront à S. A. R.

XII. Les arrangemens que le nouveau Gouverne-
ment

ment a pris dans la direction des Finances , ont tout le succès qu'il en pouvoit esperer, y ayant actuellement plus de trois millions dans la Caisse militaire; une réduction à quatre pour cent des intérêts des Capitaux hypothéqués sur les revenus Royaux , ne contribuë pas peu à augmenter le trésor. Les Directeurs des Monts de Piété, qui y sont les plus intéressés, avoient d'abord fait quelques représentations à ce sujet, mais ils ont enfin donné leur consentement à cette réduction.

XIII. Il y a un ordre à tous les Barons du Royaume de payer le vingtième denier de tous leurs Biens, Fiefs & allodiaux, pour cette seule fois, afin de rassembler le montant d'un don gratuit qu'ils avoient promis à l'Empereur, immédiatement avant l'arrivée des Troupes Espagnoles dans le Royaume, & qu'ils n'ont pas payé; de même que le montant d'un nouveau don gratuit qu'ils ont promis au Gouvernement present.

XIV. Les Seigneurs exilés pour s'être montrés trop attachés à l'ancien Gouvernement rentrent en grace. Le Prince de Monteleone, entr'autres, a la permission de revenir dans le Royaume avec toute sa Famille, & la Cour lui laisse le titre & les prérogatives de Prince Souverain de Vaprio, & en particulier celle de battre monoye. Le Comte de Pilocastro Caraffa a de même fait sa paix; mais le Prince Ottojano - Medicis, qui est toujours relegué en Sicile, paroît plus disgracié que ci devant, tous ses Biens venans d'être mis en sequestre.

XV. Les Galeres d'Espagne conjointement avec celles du Royaume sont en mer pour donner la chasse aux Corsaires de Barbarie; mais jusqu'ici elles n'ont fait aucune prise considérable.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Il n'y a point de jours que le Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur de France ne confere avec Mr. Patinho, Secrétaire des dépêches universelles; & il n'y a point de semaine qu'il n'envoye deux ou trois Exprés à Versailles. Ces conférences roulent particulièrement sur les différends entre cette Cour & celle de Vienne par raport à l'évacuation de la Toscane, dont on regle, dit-on, les articles, s'ils ne le sont déjà. C'est en conséquence de ce reglement fait, ou à faire, que le Roi a envoyé ordre de suspendre le grand armement qui se faisoit à Barcelonne, & que le Comte de Fuenclara ne doit point tarder de se rendre de Venise à Vienne en qualité d'Ambassadeur de S. M. Cath. Il y a cependant dans l' Arsenal de Barcelonne 126. gros Canons & 40. Mortiers, & toutes les Troupes revenues d'Italie font encore halte dans la Catalogne. Elles ont été jointes par cinq Bataillons venus d'Andalousie, & alloient être encore renforcées de 7000. hommes qui devoient y être envoyés de Cadix, si la Cour avoit persisté dans son dessein.

II. Nous avons parlé le mois passé d'un accommodement qui doit avoir été moyené entre cette Cour & celle de Lisbonne par la médiation du Roi Très-Chrétien, & les bons offices des Puissances maritimes, mais n'en ayant rien mis dans le détail, voici ce qui en est.

Les Ministres des trois Puissances médiatrices présenterent au Roi le premier Juillet une déclaration, dans laquelle, après avoir proposé que les Domestiques du Marquis de Capicelatro & de Mr. de Belmonte détenus les uns pour les autres à Madrid & à Lisbonne, seroient remis de part & d'autre en liberté, ils font une relation des procédures de Mr. Belmonte, Envoyé de Portugal, l'accusent d'être l'auteur des broüilleries survenues entre les deux Cours, & avoient par conséquent que celle de Portugal a eu tort de vouloir le soutenir. Cette déclaration regardée comme une satisfaction au Roi, contenta en effet S. M. Elle fit faire dès le même jour une contre-déclaration signée par Don Joseph Patinho, par laquelle Elle accepte ce bon office des Ministres médiateurs, & en conséquence on dressa la Convention qui se réduit aux trois Articles suivans.

*Convention
entre le Roi
& S. Maj.
Portugaise.*

„ 1. Que les Domestiques de Mr. Belmonte pri-
„ sonniers à Madrid, seront remis en liberté, &
„ que sur la parole des Ministres Médiateurs les
„ Domestiques du Marquis de Capicelatro, prison-
„ niers à Lisbonne, seront de même élargis &
„ relâchés. „

„ 2. Convenu que de part & d'autre l'on s'en-
„ verra dans le même-tems des Ambassadeurs qui
„ ne parleront aucunement du passé. „

„ 3. Quant à ce qui s'est passé en Amérique entre
„ les deux Cours, si effectivement il y a eu d'une
„ part ou d'autre quelque acte d'hostilité, comme
„ de la part de l'Espagne l'affaire de Mr. Belmonte
„ n'a occasionné aucun ordre dans ce Pays-là qui
„ put tendre à une rupture; ce qui peut y être arrivé

„ étant par conséquent indépendant & séparé de
 „ l'affaire présente, sera examiné & redressé par les
 „ Ministres Médiateurs. „

Ce n'a été que le 7. Juillet que ces trois points ont été réglés; & jusqu'à présent on est encore à apprendre si le Roi de Portugal en a agréé le contenu, aussi bien que celui de la déclaration qui les a précédés; mais on ne doute pas qu'il ne le fasse.

III. On voit que le troisième des articles de l'accommodement dont on vient de parler, suppose des hostilités déjà faites contre les Portugais en Amérique: En effet, il y en a eu de commises, quoique nous eussions mis la chose dans le doute lorsque nous en fîmes mention dans notre dernier Journal. Le public qui en ignoroit la véritable raison, a été naturellement porté à croire que c'étoit une suite du mécontentement de l'Espagne par rapport à la conduite de Mr. de Belmonte. Il est juste de dissiper cette illusion. Les démêlés en Amérique viennent de plus loin, & n'ont de la part de l'Espagne, aucune liaison avec l'affaire de ce Gentilhomme Portugais à Madrid. Voici un exposé là-dessus tiré des Relations authentiques que la Cour a reçues de *Buenos-Aires* par le dernier Vaisseau qui en est arrivé à Cadix.

„ Tout le monde sçait ce que les articles V. &
 „ VI. du Traité d'Utrecht entre l'Espagne & le Por-
 „ tugal du 6. Fevrier 1715. accordent en Amérique
 „ à cette dernière Couronne. Elle y étoit assez
 „ favorablement traitée pour croire qu'elle en regar-
 „ deroit l'observation comme avantageuse. Cepen-
 „ dant dès l'année 1721. l'Espagne fut forcée de se
 „ plaindre des usurpations du Portugal en ce Pays-
 „ là. La Cour de Lisbonne ne peut pas encore avoir
 „ oublié les remontrances & les plaintes réitérées
 „ qu'on lui fit en plus d'une occasion. Le Gouver-
 „ neur de *Buenos-Aires* fit les mêmes plaintes à
 „ celui

*Origine de
 la mésintel-
 ligence entre
 le Gouver-
 neur Espa-
 gnol de Bue-
 nos Aires
 & la Colo-
 nie Portuga-
 ise du St.
 Sacrement.*

„ celui de la Colonie du St. Sacrement. Les réqui-
„ sitions tant en Europe qu'en Amérique furent
„ également infructueuses.

„ L'usage que les Portugais font des Pays usurpés
„ est encore plus intolérable que l'usurpation même.
„ On y a compté dans cette dernière année
„ plus de 40. Vaisseaux étrangers chargés de mar-
„ chandises pour la contrebande ; & ce seul article
„ suffit pour causer la ruine totale du commerce des
„ Espagnols. Est-il étonnant après cela que le Gouverneur
„ de Buenos-Ayres n'ait pû voir avec une
„ indifférence pacifique le dépérissement d'une Province
„ qui lui est confiée ? Cet Officier voyant
„ qu'on n'avoit nulle attention aux représentations
„ qu'il faisoit, fut réduit à se relâcher de ce que les
„ Portugais avoient usurpé. Son but étoit d'arrêter
„ par là le cours de leur commerce illicite. Le
„ Gouverneur de la Colonie du St. Sacrement prit
„ cette démarche sur un ton fort haut, & fit si bien
„ que l'on prit les armes de part & d'autre : Celui
„ de Buenos-Aires alla pour l'assiéger dans sa Place,
„ au cas qu'il refusât de revenir à l'exacte obser-
„ vation du Traité d'Utrecht. Une action dans la-
„ quelle les Troupes des deux partis se trouverent
„ engagées, justifia les Espagnols. Ils firent prison-
„ nier le Major qui commandoit les Portugais, &
„ on trouva sur lui un ordre du Roi de Portugal,
„ enjoignant de faire ouvertement la guerre aux
„ Espagnols en Amérique.

Voilà ce qui est allégué pour justifier la conduite
du Gouverneur Espagnol de Buenos-Aires dans
l'attaque qu'il a faite de la Colonie Portugaise du St.
Sacrement en Amérique. On voit aussi un Extrait
des nouvelles que la Cour de Lisbonne a reçues du Bre-
zil le 24. & le 25. Juillet, au sujet des opérations qui
se sont passées sur la Riviere de la *Plata* depuis le 15.

Decembre jusqu'au 3. Mats dernier, qui est la date de la dernière Lettre du Gouverneur de la Colonie du St. Sacrement. Comme cet Extrait est un peu long, & que d'ailleurs les hostilités ont cessé par ordre exprès de la Cour de Madrid, nous nous dispenserons de le rapporter.

IV. *Lisbonne.* On ne voit plus de la Flotte Angloise qu'un très-petit nombre de Bâtimens aux environs de cette Capitale. La Flotte de Fernambuc y est arrivée depuis peu, Elle a apporté six à sept mille caisses de Sucre, 8000. rouleaux de Tabac, 900. mille Cuirs, 8000. Cuirs de Buenos Aires, 15000. quintaux de Bois de Brezil; un million sept-cent mille cruzades en argent & or en barres, quelques diamans &c.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

*Conjectures
sur les affaires
générales.*

I. **O**N attend de retour dans le Royaume toutes les Troupes qui ont formé l'Armée d'Italie, & qui sont en partie en marche depuis le 25. Août. Le Maréchal de Noailles y est de même attendu de Turin, ou il est allé prendre congé du Roi de Sardaigne. Ces circonstances jointes à l'arrivée de nombre de Couriers de Madrid & de Vienne, ne laissent plus de doute sur l'évacuation totale du Milanez, font juger aussi que ce qui retardoit la conclusion de la Paix, est enfin réglé; que l'évacuation de la Toscane par les Espagnols pourra bien suivre immédiatement celle du Milanez; & que les Troupes du Roi sortiront également des trois Places qu'elles occupent encore dans

dans l'Empire. Voilà l'opinion commune ; cependant le bruit s'étoit répandu qu'on laisseroit encore en Italie un Corps d'environ 15000. hommes, & que ces Troupes pourroient bien passer en Toscane pour tenir en sequestre ce Duché jusqu'à la mort du Grand Duc, conformément à une Convention particuliere qu'on prétendoit avoir été faite à ce sujet, afin d'assurer par ce moyen le Mobilier du Grand Duc en faveur de l'Infant d'Espagne occupant le Trône des deux Siciles, & de servir en même-tems de sûreté pour le Duché de Lorraine, qui ne devoit, dit-on, être remis à la France que lorsque le Duc de ce nom pourroit être en possession de la Toscane : Mais ce bruit quoiqu'à present dissipé, on ne peut néanmoins rien assurer de positif du grand ouvrage qui depuis tant de tems occupe les Cours intéressées ; il faut ainsi en parler par conjectures, & se rabattre, comme nous le faisons sur des bruits, à moins d'être à cet égard dans un silence aussi profond, que le secret avec lequel on traite ces points d'importance, est grand.

II. Par ordre de la Cour tous les Officiers sont allés joindre leurs Régimens, afin d'assister à la revûe que les Inspecteurs en doivent faire incessamment. On prétend qu'à cette revûe il y aura une nouvelle reforme, par laquelle les Compagnies d'Infanterie seront réduites à 30. hommes, & celles de Cavalerie à 25. C'est ce qu'on sçaura dans peu, & si les nouveaux Bataillons seront aussi supprimés, comme on en parle.

III. Le Roi a fait son séjour à Compiègne jusqu'au 27. Août, qu'il en partit, & alla coucher le même jour à Chantilli : S. Maj. y resta jusqu'au premier de Septembre. Vers les dix heures du matin Elle arriva à l'Abbaye de St. Denis, & y entendit la Messe de *Requiem* célébrée pontificalement par l'Evêque de Mende, à l'occasion de l'anniversaire
de

de la mort du feu Roi Louis XIV. Mr. le Duc d'Orléans, Mr. le Duc de Charolois, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, & le Comte d'Eu, assisterent aussi à cette cérémonie, de même que les Cardinaux de Fleuri, de Polignac, & de Bissi, & plusieurs Seigneurs de la Cour.

Après le Service divin le Roi vit toutes les raretés qui sont dans l'Eglise, & visita ensuite le Monastere. Vers les deux heures S. M. en partit pour aller dîner au Château de la Meutte, & le soir Elle arriva à Versailles, d'où elle a été faire un tour à Fontainebleau afin d'y voir divers ouvrages qu'on y a faits.

IV. Mr. Zeno, Ambassadeur ordinaire de la République de Venise, eut le 4. Septembre à Versailles son audience publique de congé du Roi, de Mgr. le Dauphin & de Mesdames de France, étant accompagné par le Comte de Marfan, & conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoient allés le prendre à Paris dans les Carrosses de Leurs Majestés: A la fin de l'Audience du Roi, S. M. fit Chevalier Mr. Zeno, selon l'usage pratiqué à l'égard des Ambassadeurs de Venise. Ce Ministre se prépare à partir. Don Ferdinand Trevigno, qui menage en cette Cour les affaires d'Espagne, se dispose aussi à retourner à Madrid, ayant obtenu du Roi son Maître la Charge de Secrétaire de la Chambre des Finances nommée de los Milliones avec un appointement de 1200. doublons. Ce sera le Marquis Das Minas, Lieutenant-Général des Armées de Sa Maj. Cath. qui viendra résider à Paris en qualité d'Ambassadeur de ce Monarque.

V. Le Marquis de Monti, ci-devant Ambassadeur de cette Couronne en Pologne, ayant prié le Roi de faire des gratifications aux Officiers qui se sont trouvés au Siège de Dantzich, S. M. a accordé à

à Mr. de Bassac, Lieutenant d'Artillerie, le grade de Brigadier de les Armées, à Mr. de Mainville, Capitaine de Dragons au Régiment de Condé, 600. livres de pension, avec la Croix de St. Louis, & un Brevet de Lieutenant-Colonel, de Dragon; au Chevalier de Bidache un pareil Brevet avec la Croix de St. Louis; au Chevalier de la Gaucherie, Commissaire de l'Artillerie, la Croix de St. Louis; à Mr. Bachois, un Brevet de Colonel de Dragons; à Mr. de la Vallette, Lieutenant-Colonel, une pension de 600. livres; à Mr. Gaudel, Ingénieur 400. livres de pension; & une autre pension de 600. livres au Sr. Ternier, Secrétaire du Marquis de Monti. Le Roi a aussi donné au Comte Ossolinski qui a été Grand Trésorier de la Couronne de Pologne, un Brevet de Duc & Pair de France, en considération de l'attachement qu'il a toujours eu pour la personne du Roi Stanislas; & l'on croit qu'à la première promotion ce Seigneur sera créé Chevalier des Ordres du Roi.

Gratifications par le Roi faites à la demande du Marquis de Monti.

VI. On prétend que le Roi a accordé sa protection à la République de Genes, & a promis de la défendre contre toutes les entreprises que pourroit faire aucune Puissance étrangère contre l'Isle de Corse. Quoiqu'il en soit, il y a une Ordonnance en date du 28. Juillet dernier, par laquelle le Roi voulant donner des marques de son attention à cette République en empêchant que les Revoltés de l'Isle de Corse ne reçoivent aucun secours par les Bâtimens François, S. M. renouvelle d'abord l'Ordonnance du 18. Août 1731. émanée sur le même sujet. Elle défend ensuite, sous peine de désobéissance à tous Capitaines, Maîtres & Patrons de Navires François, de se nolisier sous quelque prétexte que ce soit pour le service des Revoltés, ni de recevoir sur leurs bords aucuns Canons, armes, poudre, munitions, ni autres choses contre l'intérêt de la République de Genes.

Ordonnance en faveur de la République de Genes.

Ordonné

Ordonné que lorsque les Bâtimens François seront obligés pour leur commerce de toucher à l'Isle de Corse, de ne relâcher nulle part que dans les Ports de la Bastie, d'Ajaccio, Calvi, ou Boniface. Défense à tous les Bâtimens Cortes, dont les Capitaines, Maîtres & Patrons ne seront point munis de Passeports & Congés de la République de Genes, ou de ses Commissaires, d'entrer dans les Ports de France. Ordre enfin aux Intendants, Commissaires & autres Officiers de S. M. de tenir la main à cette Ordonnance, & de procéder à la rigueur contre les Contrevenans.

C'est ce que les Genoïis pouvoient attendre de favorable de la part du Roi. On dit cependant qu'ils font faire quelques avances pour en obtenir aussi des Troupes contre le Baron *Theodore de Neuhoff*.

VII. Après l'Ordonnance qui regarde la République de Genes il n'y en a eu d'autre du Conseil d'Etat du Roi publiée & affichée, depuis un mois, que celle dont voici la teneur.

*Arrêt pour
la suppression
d'un Ou-
vrage inti-
ulé, Refu-
tation des
Anecdotes.*

LE Roi ayant été informé que l'on commence à répandre dans le Public un Ouvrage intitulé, *Réfutation des Anecdotes, adressée à l'Auteur par Messire Pierre François Laffiteau, Evêque de Cisteron, ci devant chargé des affaires du Roi auprès du St. Siège, Tome second. A Avignon chez Fortunat Labaye, Imprimeur & Libraire, à la Place de St. Didier*: Sa Majesté auroit reconnu par le compte qui lui en a été rendu, que cet ouvrage est la seconde partie d'un Livre dont Sa Majesté a jugé à propos de faire supprimer la première par son Arrêt du 26. Janvier 1734., & que si le stile n'en a pas moins d'amertume & de vehemence que celui du premier volume, que si l'on s'y élève, avec raison contre un Libelle

» très-condamnable, on ne se contente pas d'en
» combattre la témérité & les excès aussi forte-
» ment qu'ils le méritent; on y mêle des traits
» également vifs & injurieux contre toute sorte de
» personnes, sans distinction & sans ménagement;
» Qu'on remarque d'ailleurs dans quelques endroits
» de cet ouvrage des expressions peu correctes sur
» les maximes du Royaume: Qu'on y agite enfin
» plusieurs questions capables de renouveler les
» disputes & d'émouvoir les esprits sur les affaires
» présentes de l'Eglise; & qu'ainsi les mêmes raisons
» qui ont engagé S. M. à ordonner la suppression de
» la première partie de ce Livre, ne lui permettent
» pas de laisser subsister la seconde. A quoi vou-
» lant pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil,
» a ordonné que ledit ouvrage imprimé sous le
» titre de *Refutation des Anecdotes &c.* sera & de-
» meurera supprimé &c. Fait au Conseil d'Etat du
» Roi, tenu à Compiègne le 19. Août 1736. Si-
» gné, PHELIPEAUX.

VIII. La Cour du Parlement de Paris a de son côté publié aussi un Arrêt, qui ordonne qu'un Libelle intitulé, *Remontrance ou deuxième Lettre à Mgr. l'Archevêque de Paris*, sera lacé & brûlé par l'Exécuteur de la Haute Justice. Mr. Gilbert de Voisins, Avocat du Roi, dit dans le préambule, que ce Libelle étant une suite de la Lettre sur le nouveau Breviaire de Paris, qui fut condamnée par l'Arrêt de la Cour du 8. Juin dernier, & portant un caractère également répréhensible, il croit n'avoir qu'à employer cet Arrêt à son égard, & réquiert que ce nouveau Libelle soit lacé, brûlé &c.

IX. Ce ne sont tous les jours à Paris que réjouissances à l'occasion de la naissance du Prince dont la Duchesse de Bourbon est accouchée le 9. Août,
&

Fêtes au
sujet de la
naissance du
Prince de
Condé.

& que le Roi a nommé Prince de Condé. Entr'autres, les Comédiens François donnerent une fête *impromptu* le jour même que ce Prince vint au monde. Il y avoit un Bal par tout leur quartier, du vin & des rafraichissemens en abondance. On tira quantité de fusées. La ruë étoit illuminée des deux côtés, & il y avoit une grande Symphonie sur le Balcon des Comédiens, avec des Trompettes & Timbales. Mr. le Duc donna aussi le 12. une grande fête dans son Hôtel qui étoit illuminé au dedans & au dehors, & l'on y tira un beau feu d'artifice. S. A. S. en considération de la naissance du Prince son fils, paye pendant trois ans la Taille pour les Vassaux, & elle a fait distribuer aux Habitans de Chantilly six livres par tête pour se réjouir. On y a depuis célébré avec éclat cette naissance à Chantilly.

Le neuvième jour des couches de Madame la Duchesse étant passé le 17., il y eut le soir une nouvelle fête superbe à l'Hôtel de Condé, où on laissa entrer tout le monde. On avoit préparé au milieu du Jardin, qui étoit entièrement illuminé, un fort beau feu d'artifice: C'étoit un Temple orné d'emblèmes & de dévise. On voyoit en face un Enfant présenté par *Minerve* à la *Victoire*: Les Armes de Condé étoient au dessus avec cette dévise en gros caractères *Condens est, Mars erit*. Il y avoit plusieurs Tables auxquelles plus de 300. personnes furent regalées avec autant de délicatesse que de profusion, & l'on servit des rafraichissemens à tout venant. Ces fêtes & ces réjouissances ne se sont point bornées à Paris. Dijon, Capitale de la Bourgogne, dont Mr. le Duc est Gouverneur, a retenti aussi pendant plusieurs jours de cris de joye, au sujet de la naissance du Prince son Fils; on y a chanté le *Te Deum* dans la grande Eglise, tou-

tes les maisons de la Ville ont été journellement illuminées, on ne voyoit le soirs dans les rues que des feux de réjouissance, & les premiers Præsidents du Parlement & de la Chambre des Comptes, & Mrs. de la Ville ont donné à l'envi l'un de l'autre de magnifiques festins

IX. Le 14. Août vers les trois heures après-midi, il y eut un si grand orage à Montdidier en Picardie, que de mémoire d'homme on n'en avoit pas esuyé de si épouvantable en ce pays. La grêle qui étoit comme des grosses noix tomba avec tant de violence, que presque toutes les thules des maisons en furent cassées. La pluye tomba pareillement en si grande abondance, que les eaux ne pouvant s'écouler assez promptement, inonderent plusieurs maisons jusqu'au grenier. La campagne dans l'espace de trois lieues où cet orage a passé, a été entièrement ravagée, les Bleds, les Avoines, & les Orges, en ayant été renversés avec les Fourrages, & tout le Gibier tué, de sorte que le lendemain on en a chargé plusieurs voitures. On fait monter à plus de 600. mille livres le dommage causé par cet ouragan.

*Domage:
causés par
un Orage.*

X. *Lorraine.* On est présentement fort attentif à ce qui regarde l'affaire de ce Duché. On prétend qu'elle est enfin réglée; mais on le prétend différemment: d'un côté l'on veut, comme nous l'avons déjà avancé, que le Souverain demeurera possesseur de ses Etats jusqu'à la mort du Grand Duc de Toscane auquel il succedera; d'autre part, que la France payera par an quatre millions & demi, monnoye de Lorraine, au Duc, jusqu'à ce que S. A. R. soit en possession de la Toscane: Que la France entrera en possession de la Lorraine immédiatement après que les Espagnols auront délivré les Actes de Cession du grand Duché qu'ils occupent:

pent : Qu'en attendant, le Duché de Bar sera remis aux François qui évacuèrent en même tems *Treves*, *Philipsbourg* & le Fort de *Rhel*. Mais suivant la tournure que les affaires prennent, on ne sera plus long tems à en voir le dénouement, & par conséquent de celles de la Lorraine dont il est question, puisque selon les derniers Lettres de la Lombardie, les Espagnols se disposent tout de bon à sortir du Grand Duché de Toscane. Ces Lettres portent aussi que *Lodi*, où le Marechal de Noailles a eu son quartier, fut remis le 3. Septembre aux Impériaux, après que *Cremona* & *Pizzighitona* furent évacués ainsi qu'on l'a avancé à l'Article precedent, mais que *Milan* & son Château n'ont dû l'être que le 7. du même mois & non pas le 2. Que l'évacuation devoit se finir par la Ville de Pavie ; & que les Piémontois sortoient des Villes en même tems que celles de France, conformément à ce qui a été réglé à ce sujet.

XI. A peine fut on remis dans ce Duché de la crise où l'on avoit été par la maladie du Sérénissime Prince Charles, qu'on retomba dans une autre occasionnée par une maladie de pareille nature, qui est la petite verole, dont la Princesse Charlotte fut atteinte le 30. Juillet dernier. Elle se manifesta le premier Août qu'elle sortit à souhait, & tira d'abord la Princesse de danger. Pendant la maladie on n'a pas cessé de faire des prieres à Dieu pour son rétablissement dans toutes les Eglises de la Lorraine, & dès le premier Août on commença à Nanci une neuvaine à la Primatiale, à laquelle assistèrent les Cours Souveraines en corps, de même que le Clergé : La Chasse de St. Sigisbert avoit été descendue à cette occasion. Le 12. que la Sérénissime Princesse étoit absolument hors de danger, on a chanté le *Te Deum* dans toutes les Eglises de
Nanci

Nanci en actions de graces du recouvrement de la santé , & le 15. on en fit autant dans toutescelles de la Lorraine.

ARTICLE V

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Vienne. Il s'est tenu au Palais depuis la fin d'Août de frequentes conferences au sujet de la guerre entre la Porte Ottomane & la Russie. Le General Wutgenau revenu de l'Empire & quelques autres Generaux y ont assisté. Comme on s'aperçoit que la Porte ne cherche qu'à gagner du tems , en differant sur divers prétextes de donner une réponse cathégorique sur des propositions pour un accomodement avec la Russie, que l'Empereur lui a fait faire par Mr. Dahlman , son Résident à Constantinople ; & que d'ailleurs la Czarine insiste fortement sur un secours de 30. mille hommes stipulé par les Traités, on croit que la Cour ne pourra se dispenser d'entrer dans cette guerre, d'autant plus qu'on apprend que les Turcs animent & soutiennent sous main les rebelles & les vagabonds de Hongrie & de Croatie. On voit déjà un plan des prochaines opérations contre les Turcs , au cas qu'on soit obligé d'entrer en guerre contre eux. Suivant ce Plan , le Comte de Herberstein , Major-Général, qui est à Carelsstat en Croatie , entrera sur les Terres du Grand Seigneur par la droite avec 4000. Fantassins & deux Régimens de Dragons: Il sera suivi du Prince de Hildbourghausen, qui aura sous lui huit Régimens Impériaux & 2000. Croates,

*Plan pour
attaquer les
Turcs.*

& marchera vers la Forteresse Turque de *Wihoz*. Le Comte de Palfi qui commande en chef en Hongrie, entrera dans la Walachie avec la grande Armée qui est presque toute formée, & le Prince Wencéslas de Lichtenstein restera dans la Transilvanie pour agir où on le jugera nécessaire. En attendant on continuë à le mettre en bon état à tout événement, on équipe les Vaisseaux de guerre qui ont servi si utilement sur le Danube pendant le dernier Siége de Belgrade, & l'on envoie par eau en Hongrie toutes sortes de munitions de guerre, & toute la poudre qu'on a fait venir de l'Empire. Le Général Wutgenau s'y est aussi rendu accompagné de plusieurs Ingénieurs, ce qui détruit le bruit qu'il reprendroit le commandement de la Forteresse de Philipsbourg. Le Général Schmettau est aussi parti pour Trieste, afin d'y donner les ordres pour la prompte marche des Troupes Impériales qui tiennent cette route allans d'Italie en Hongrie. Le General François Wallis est au contraire arrivé ici de Transilvanie pour faire rapport à la Cour de l'état de cette Province, & de ce qui s'y passe sur les Frontieres; entr'autres, que les Turcs ont formé deux Camps, l'un à *Widin*, & l'autre à *Nissa*, & que plusieurs Troupes avoient ordre de s'y rendre. Ce Général est actuellement en possession de la Charge de Commissaire Général de Guerre de l'Empereur, à laquelle il a été nommé avant son départ de Transilvanie.

II. Pour subvenir aux frais extraordinaires que S. M. Imp. est obligée de faire tant pour remplir les Magazins en Hongrie, que pour les autres besoins des Armées qu'on forme dans ce Royaume, Elle a, dit-on, résolu de demander une avance des sommes que les Etats Héritaires lui doivent fournir, & dont on leur tiendra compte dans la suite
sur

sur leurs contingens. Il est certain au reste qu'il y a quelques mille Saxons prêts à passer en Hongrie aussi - tôt que l'Empereur le souhaitera ; & que le Général Letzner , qui s'est rendu à Francfort , a ordre de declarer au Cercle du *Haut - Rhin* , que S. M. Imp. prendra à son service les Troupes que ce Cercle avoit résolu de congédier. Ce General a aussi ordre de proposer la même chose aux autres Cercles ; ces Troupes rassemblées & completes , on compte qu'elles monteront à 14. ou 15000. hommes ; il est également certain que les Etats Heréditaires ont reçu ordre de fournir 40000. recrues , & que ceux de la Carniole ont offert les sommes necessaires pour rendre la Riviere de *Laubach* navigable jusqu'à l'endroit où l'on doit tirer le canal pour la communication du Danube avec la Mer Adriatique.

III. En consequence de l'évacuation du Milanez par les François & Piémontois , le General Traun se dispose à partir pour Milan , afin d'y aller prendre par *interim* , la direction du Civil & du Militaire. Le Duc d'AreMBERG qu'on a cru être destiné au Gouvernement du Milanez , n'est cependant pas encore hors d'esperance d'en être pourvû , mais ce ne sera pas sitôt. S. A. doit , dit - on , prendre auparavant le Commandement en Chef des Troupes de l'Empereur dans les Pays - Bas.

IV. On veut que la nouvelle Convention au sujet de la *Lorraine* ait été signée le premier de Septembre avec Mr. du Theil , Ministre de France. On ne sçait cependant rien de son contenu , si ce n'est qu'on y a réglé tout ce qui concerne l'évacuation & la cession des Duchés de Lorraine & de Bar , du Grand Duché de Toscane & des Fortesses de l'Empire : Ainsi cela étant , le grand

ouvrage de la paix est aussi réglé ; reste à en faire la publication.

V. L'Empereur a fait demander au Pape le montant de ce que les Troupes Imperiales ont couté à l'Etat de l'Eglise , pour en faire le payement des revenus des Etats de Parme & de Plaisance que S. M. a résolu d'assigner à cet effet ; & il y a un ordre de ce Monarque au Comte de Plettenberg , nommé à l'Ambassade de Rome , de s'y rendre incessamment , sa presence étant jugée nécessaire à Rome par raport à la situation critique où se trouvent actuellement les affaires de cette Cour-là.

VI. Par une permission de S. M. Imp. la Princesse de Soissons , heritiere du feu Prince Eugene de Savoye , a pris possession de la Terre de *Hoff* , appartenant au Défunt, de même que de son beau Palais , des Jardins & des effets mobiliers qui s'y trouvent, à l'exception de la belle Bibliotheque , qui a dû être transportée au Palais Imperial. Cette Princesse a résolu de vendre le tout au plus offrant ; & l'on croit qu'elle vendra pareillement le Château & Terre de *Siebenbrun*.

VII. Le 28. Août on celebra avec pompe à la Cour l'anniversaire de la Naissance de l'Impératrice Regnante qui entroit dans la quarante-sixième année de son âge. On s'attendoit qu'à ce jour l'Empereur declareroit & la grosseffe de la Duchesse de Lorraine qui avance heureusement , & la consommation du grand ouvrage de la Paix ; mais S. M. n'en fit rien. La Cour avoit quitté le deuil pour l'Infant Don Carlos de Portugal , qu'elle a repris depuis pour la Princesse Françoise-Josophe de Portugal , morte le 15. Juillet dernier à Lisbonne.

VIII. L'Empereur a élevé depuis peu le Baron Jean-Daniel de Furstensbusch à la Dignité de Comte ;

Comte , & lui en a fait expédier les Patentes par la Chancellerie de Boheme , en consideration des services que ce General a rendus à l'auguste Maison d'Autriche.

IX. Les nouvelles qu'on reçoit de la marche du Grand Vizir qui s'est mis en chemin pour aller au secours des Tartares de Crimée , portent que ce premier Ministre de la Porte Ottomane a enfin passé le Danube au commencement d'Août , & qu'il est incertain s'il s'avancera jusqu'à Bender , ou s'il s'arrêtera sur le bord du Danube. Quoiqu'il en soit , le Résident de Russie suit son Armée , & l'on a toujours de grands égards pour lui.

Dans la conjoncture présente des affaires de la Porte , eu égard sur-tout à la guerre qui semble devoir durer encore longtems entr'elle & Thamas-Kouly-Kam , il y a aparence que le Grand Vizir ne hazardera point de donner Bataille cette année : Les suites en seroient manifestement trop fatales à l'Empire Ottoman , s'il venoit à la perdre. Ainsi l'on doit croire qu'il se contentera d'observer les mouvemens des Molcovites , & de les empêcher de penetrer sur les Terres du Grand Seigneur.

En attendant , la Porte , (suivant tous les avis de Constantinople) se donne beaucoup de mouvemens pour se mettre en état de soutenir avec vigueur cette nouvelle guerre , ayant ordonné de tirer 3000. hommes des Garnisons de la Bosnie , d'y joindre 2000. Timariotes , & d'y en lever encore 3000. Ces Troupes sont destinées à aller joindre l'Armée du Grand Vizir sous les ordres du Bacha Bekir , natif de Bosnie. Le Gouverneur de Nissa a aussi ordre de marcher vers Bender avec le corps de Troupes qu'il commande.

X. *Ratisbonne.* Une Réponse. du Roi de Suede à la Lettre des Protestans concernant l'abolition du

quatrième Article de Rîswick, fut communiqué le 13. Août aux Ministres & Envoyés de cette Religion. Elle est presque conquë dans les mêmes termes que celles du Roi d'Angleterre & des Etats Généraux, dont la substance est inserée dans nos derniers Mémoires; page 198. S. M. Suedoise y finit par dire qu'Elle s'employera pour procurer l'abolition de cet Article, comme aussi pour assurer à la Religion Protestante une solide tranquillité. Les Ministres Protestans ont les mêmes assurances du Roi de Dannemarck; mais le tout ne paroît pas mettre beaucoup en mouvement les Princes Catholiques pour soutenir la clause de Rîswick dans sa vigueur, & telle qu'elle subsiste.

XI. Le Cercle de Franconie forme des difficultés qui ne vont pas moins qu'à refuser de mettre dorénavant garnison dans Philipsbourg: Il a fait communiquer un Ecrit à l'Ambassadeur de Mayence, par lequel il représente que celle qu'il y a entretenüe jusqu'ici, lui a couté plus de trois millions de florins, sans qu'on y ait fait la moindre attention à la Diette. On voit aussi à Ratisbonne un Ecrit fort ample sur la succession du Comté de *Rochefort* situé dans la Province de Luxembourg, dans lequel la Maison de *Lœvenstein* avance contre celle de *Stolberg* " qu'il est établi que tout ce qui est situé
 „ dans un Territoire doit reconnoître la juridiction
 „ du Souverain Territorial, principalement si les
 „ Possesseurs mêmes ont reconnu cette juridiction:
 „ Que dès qu'une Principauté ou Comté est sujete
 „ à la Superiorité d'un Etat de l'Empire, le possesseur y est toujours actionné, le *for personnel*
 „ ne pouvant l'emporter, ainsi qu'il paroît par l'usage des anciennes Maisons de l'Empire: Qu'il
 „ est certain que *Rochefort* est sujet à la juridiction de Luxembourg & de Liege, comme *Paris*
 „ *terri-*

„ *territorialis*: Que selon une Convention de l'Em-
„ pereur Charles V. la Régence & les Sujets de
„ ce Comté doivent chercher auprès des Dicastères
„ de Liège l'interprétation des Loix, & s'y sou-
„ mettre: Que la Chambre Impériale de Wetz-
„ laer ne peut entreprendre sur le Droit Territo-
„ rial qu'au préjudice des Princes de l'Empire: Que
„ ces Princes ne peuvent se prêter aux représenta-
„ tions de *Stolberg* sans affoiblir le nœud systéma-
„ tique de l'Empire: Que le Prince de Liège auroit
„ pû ne se point mêler dans cette affaire avant qu'on
„ l'y appellât: Que l'exception *fori incompetentis*
„ redresse le *gravamen praterita instantia*: Que l'in-
„ vestiture accordée par l'Empereur, comme Duc
„ de Luxembourg, aux Comtes de *Stolberg*, ne
„ prouve rien en leur faveur: Que l'action se juge
„ *ex continentia causa*: Que quand les Droits ter-
„ ritoriaux d'un Etat d'Allemagne sont mis en ques-
„ tion, il ne dépend point du demandeur d'élu-
„ der la juridiction *per genus actionis eligenda &c.* „
En réponse à cet Ecrit la Maison de *Stolberg* en
a publié un autre dans lequel elle soutient avec
beaucoup de force “ qu'il n'a jamais été question
„ de sçavoir si le Comté de Rochefort est un Fief
„ dépendant des Pays de Luxembourg & de Liège,
„ puisqu'on en convient de part & d'autre: Qu'il
„ ne s'agit point non plus d'un Fief ouvert qui doit
„ être conféré à un nouveau Vassal: Qu'il s'agit
„ encore moins des Successeurs légitimes dans ce
„ Comté & dépendances; mais que c'est une action
„ purement & absolument personnelle, fondée sur
„ un Pacte fraternel juré, comme on s'en apper-
„ çoit d'abord en lisant la moindre des feuilles que
„ la Maison de *Lœwenstein* a présentées: Que le
„ Pacte en question a toujours été appelé un *Pacte*
„ *fraternel*, une *Union fraternelle*, mais jamais un

» *Pacte successoire*, ce qui changeroit entièrement
 » la question par rapport à la personnalité & réalité
 » de l'action ; & que du reste des pactes de famille
 » de cette nature, selon les coutumes d'Allemagne,
 » ne demandent aucun autre consentement pour
 » subsister inviolablement. »

Les Ambassadeurs & Ministres à la Diette se rassemblèrent le 3. Septembre pour la première fois après les vacances.

XI. *Saxe*. Il y a eu pendant trois jours des illuminations & autres réjouissances publiques à Dresde à l'occasion du retour du Roi qui y arriva de Varsovie avec la Reine le 7. Août. La Cour est nombreuse & brillante. Les Seigneurs Polonois y paroissent avant onze heures, & les Seigneurs Saxons après onze heures, afin d'éviter les disputes.

Le 18. le Duc Regnant de Saxe-Weissenfels arriva aussi à Dresde, & le lendemain il eut audience du Roi & de la Reine sans aucune cérémonie. Le 20. on commença par ordre du Roi à le traiter en Prince Souverain ; en conséquence il est défrayé aux dépens de la Cour avec toute sa suite. Le Comte Maurice de Saxe, Lieutenant - Général au service de France, est aussi arrivé dans la même Ville, & il a été très-gracieusement reçu de Sa Maj. On y attend aussi un Ministre de la Porte - Ottomane, auquel on a déjà envoyé les passeports nécessaires.

XII. Une réduction projetée dans la Cavalerie Saxonne s'est faite depuis peu ; elle est de dix hommes & de quinze Chevaux par Compagnie. On a aussi congédié tous les Sous-Lieutenans, & l'on doit procéder incessamment à la réduction de l'Infanterie.

XIII. Le Roi à présent reconnu de presque toutes les Puissances, Roi effectif de Pologne, & Grand Duc de Lithuanie, a reçu à ce sujet les complimens de congratulation des Ministres Etrangers résidens

des Princes &c. Octobre 1736. 387

à la Cour, de la part de leurs Souverains : Mr. de Bernsdorff, Envoyé de Dannemarck, lui a remis dans une Audience particuliere la réponse de Sa Majesté Danoise à une Lettre par laquelle le Roi lui a notifié son avènement au Trône de Pologne. Voici la traduction de celle que le Roi de Suede a écrite à S. M. à la même occasion.

Nous FREDERIC par la grâce de Dieu, Roi de Suede, des Gots, & des Vandales &c. Au Sérenissime & très-puissant Prince, nôtre très-cher Frere, Cousin & Voisin, Frederic-Auguste Roi de Pologne.

Sérenissime & très-puissant Prince, très-cher Frere, Cousin & Voisin, Nous vous souhaitons une parfaite Santé & toute sorte de prosperités. Ayant toujours pris une part singuliere aux interêts de V. M., Nous n'avons pu apprendre qu'avec beaucoup de satisfaction par les deux Lettres de V. M. du 31. Octobre 1733. & du 18. Janvier 1734., que Dieu lui avoit fait la grace de monter sur le Trône de Pologne, & d'être solennellement couronné & reconnu en cette qualité. Nous félicitons donc très-sincèrement V. M. de cet heureux événement, & Nous souhaitons avec ardeur qu'Elle puisse joür long-tems, & dans une continuelle prosperité de l'importante Dignité dont Elle a été revêtuë. Et comme V. M. promet d'observer constamment les Traités de Paix & d'amitié établis entre les deux Royaumes, Nous n'avons aussi rien plus à cœur que d'entretenir avec V. M. & l'illustre Royaume de Pologne, une continuelle & véritable amitié, & même de l'augmenter & de la confirmer par tous les moyens possibles &c. A Stockholm le 22. Juin 1736. Signé, FREDERIC.

XIV. Le 8. Septembre la Cour reçut une somme considé-

considérable d'argent venant de Leipfich ; elle en avoit reçu une pareille de la même Ville quelques jours auparavant. C'est l'argent que la Maifon de Caffel paye au Roi pour les prétentions de S. M. fur la fuccellion du Comté de Hanau, dont nous avons parlé dans nos derniers Journaux.

XIV. *Pruffe. Berlin.* Le Marquis de la Chetardie, Miniftre de France, prefenta le 3. Septembre au Roi fept piéces de Tapifferies des Gobelins & quatre Portieres, brodées en or, représentant des Divinités payennes, & en même-tems cinq Tapis dans le goût de Perfe: Ce font autant de Chefs-d'œuvre de l'Art, le tout étant d'une magnificence achevée, & eftimé plus de cent mille écus. C'est un préfent que la Reine de France, fait à S. M. Pruffienne en reconnoiffance des attentions qu'elle a eûes pour le Roi de Pologne fon Pere, pendant le féjour qu'il a fait dans les États de S. M. Ces Tapifferies font reftées renduës pendant huit jours, afin qu'un chacun pût les voir ; & le Roi a ordonné qu'on préparât, & qu'on décorât le plus magnifiquement qu'il feroit poffible une Salle pour y rendre ces fuperbes piéces.

On eft ici dans l'opinion que la Cour ne tardera point à imiter celles de Dannemarck & de Suede, dans la reconnoiffance qu'elles ont faite du Roi Augufte en qualité de Roi de Pologne, & qu'on nommera un Miniftre pour aller réfider auprès de S. M. Polonoife.

XVI. *Dantzich.* Cette Ville n'eft pas fruftrée dans l'attente d'un dédommagement de ce qu'elle a enduré pour l'amour du Roi Staniflas. Sa M. Polonoife a déjà fait une remife de 12000. ducats de Pologne au Magiftrat pour les Habitans des Werders qui ont le plus fouffert pendant le dernier Siege, & le même Magiftrat, doit, dit-on, recevoir deux fois par an une partie du produit des revenus de ce Prince.

Prince, à compte des sommes qu'il a promises à la Ville. D'ailleurs, on a appris ici avec joye que le Roi de France, à la recommandation du Roi Stanislas, vient de faire publier une Ordonnance dans les Ports de son Royaume, en vertu de laquelle les Bâtimens Marchands de Dantzich qui y aborderont en droiture de la Vistule, de même que les Vaisseaux Marchands François qui viennent en droiture de la même Riviere, ne payeront à l'avenir pour les Marchandises qu'ils en apporteront, qu'une partie des droits que payent les autres Nations.

XVII. *Hannover.* On parle beaucoup d'une Alliance qui se négocie ici avec quelques Cours du Nord, mais ce qu'on en dit est si vague, qu'on n'en peut rien annoncer; on sçait à la vérité que la Suede insiste que la France exécute son Traité de Subsidés, & l'on veut que le refus arrivant de la part de cette Couronne, S. M. pourra bien s'intéresser dans cette affaire: On ne compte pas que le Roi retournera à Londres avant la fin d'Octobre, devant faire auparavant un voyage à Gore qui sera de trois semaines.

XVIII. *Mecklembourg.* Il y a des ordres de l'Empereur de payer régulièrement au Duc Charles-Leopold les sommes qui lui sont assignées pour sa subsistance, & de lui conserver en son entier tous les Régaux de ses Etats. Le Prince Chrétien-Louis son frere en qualité de Commissaire Impérial & Administrateur, devoit convoquer à la mi-Septembre une nouvelle Assemblée des Etats de ce Duché.

XIX. On apprend de divers endroits, & entr'autres de *Heinsberg* dans le Pays de Juliers, que le 14. Août y a eu un pareil orage à celui arrivé le même jour à *Montdidier* en Picardie, que tout ce qu'il y avoit de grains à la Campagne en a été entièrement ruiné; que nombre d'arbres ont été arrachés

& renversés ; que les vitres & les toits exposés au vent ont été brisés, & même des maisons renversées.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & NORD, depuis le mois dernier.

I. **P**ologne. On jouit à présent d'une parfaite tranquillité dans toute l'étendue du Royaume. Le Régimentaire de la Couronne ayant été visiter la frontière par ordre du Roi, il a de même trouvé que les Turcs & les Tartares la respectoient aujourd'hui avec attention ; & pendant un séjour qu'il a fait à Caminiec, le Bacha, Gouverneur de Choczim, l'a fait complimenter par un Officier, qui lui a donné de sa part des assurances réitérées, que la Porte a de nouveau ordonné aux Tartares de ne point donner à la République le moindre sujet de plainte. On est ainsi d'autant plus certain que la guerre des Turcs avec les Moscovites n'attirera aucunement la République à s'y ingérer, que le Grand Seigneur a des assurances de la part du Roi, que S. M. est dans la résolution d'observer également les Traités qui subsistent entre la Pologne & la Porte Ottomane. Cela n'a pas empêché néanmoins le Grand Général de former un Camp de quelques Troupes Polonoises à *Bar* dans la Podolie, afin d'être à portée de veiller aux mouvemens des Turcs & des Tartares, & de faire renforcer de cent Fantassins la Garnison de *Bialazerkiew*.

II. C'est le Général Rusien Kleist, qui commande les Troupes Moscovites sorties du Royaume. Le 16. Août il arriva à *Uman* vers les frontières de Turquie

Turque pour s'y arrêter jusqu'à la fin du même mois. Il a pris avec lui 300. Chariots attelés qu'il a exigés du Palatinat de Braclaw pour porter ses Equipages, & veut continuer la marche pour entrer sur les Terres de la Porte ; mais on sçait qu'un Corps de Troupes Turques s'étant assemblé sur le *Bog*, Riviere située entre celles du *Niester* & du *Dnieper*, s'est mis en marche pour aller à la rencontre de ce Général, & l'attaquer au cas qu'il entreprenne de vouloir entrer sur le Territoire de la Porte : On doit par conséquent s'attendre à recevoir dans peu la nouvelle d'une action entre ces deux Corps.

III. Les Constitutions de la Diette générale de Pacification qui a heureusement fini ses séances, ont paru sur la fin d'Août. Celle qui regarde les Biens qui doivent être restitués au Roi Stanislas & à la Reine son Epouse, porte en substance " Que les
" Commissaires nommés par la République s'assem-
" bleront le 15. Septembre à *Lesno* pour y établir
" leur Jurisdiction Commissoriale: Qu'en consé-
" quence ils examineront les pleins-pouvoirs don-
" nés par le Sérénissime Héritier, sommeront tous
" ceux qui ont quelque chose à prétendre à la
" charge desdits Biens, d'y comparoître afin d'ex-
" hiber leurs droits, & jugeront sur le tout selon
" qu'il appartiendra. " Les Commissaires nommés
par la République sont de la part du Sénat, Jean Lipski Evêque de Cracovie, Jean Czapski Palatin de Culm, & Gaspard Modzibouski, Castellan de Myrzyz : Et de la part de l'Ordre Equestre, Antoine de Lodzia Poninski, Référéndaire de la Couronne, Michel - Maurice Suski, Régent de la Chancellerie de la Couronne, & quatre autres.

IV. Immédiatement après la clôture de la Diette de Pacification, & avant le départ du Roi pour Drefde,

Sa Maj. signa les Univerſaux pour les Diétines de Rélation, dont voici la traduction.

AUGUSTE III. C'est un fait qui n'a point besoin de détail ni de preuves, que deſ le commencement de nôtre Regne nous nous ſommes employez avec une ſolicitude paternelle pour le bien de la noble Nation Polonoïſe, & que nous n'avons eu d'autres vûes que de procurer au Royaume que le Tout-Puiſſant nous a confié, une proſperité conſtante, bâtie ſur les fondemens de la liberté & de la tranquillité. Qui oſera nier que tous nos ſoins & demarches ont eu toujours pour but de régler le Peuple en paix, & de nous attacher tous les cœurs des Enfans de la République par les liens de l'amour & de la clemence? Qui refuſera d'avouër, que dans ce deſſein & dans aucun autre nous convoquâmes l'année dernière une Diète de ſix ſemaines, eſperant de réunir pour toujours les Etats de la République à Notre Majeſté? Cette Diète n'ayant, à notre grand déplaiſir, pas ſubiſté, nous ne les avons pas pour cela abandonné à leur mauvaiſe étoile, mais au contraire, afin de leur fournir les conſeils & ſecours neceſſaires nous avons convoqué une autre Diète de deux ſemaines, dans laquelle on pût prendre les réſolutions neceſſaires pour la tranquillité de la République, la confirmation de ſes Droits, Privilèges & Libertés, le rétaſſement de l'harmonie entre les Etats, & la conſervation de l'amitié avec les Puiſſances voiſines. Auſſi Dieu, dont la bonté ſuprême gouverne l'Univers, a écouté les vœux de la Patrie, ſa bonté infinie ayant accordé un heureux commencement à cette Diète & une glorieuſe fin. La Conſtitution a été réglée, & non ſeulement on y a pourvû à la ſûreté de notre Majeſté & des Etats de la République, mais il y a
auſſi

aussi été établi, que toutes les Troupes Auxiliaires évacueroient incessamment le Royaume & le Grand Duché. Il y a longtems que nous souhaitions ardemment cette évacuation, & comme nous l'avions différée, non dans le dessein de faire de mauvaises impressions sur l'esprit de la Nation, de quoi Dieu nous préserve, mais seulement à cause de la désunion qui subsistoit encore dans ce Royaume; Nous avons promis sincèrement, qu'aussitôt que nous aurons fait sortir les Troupes Auxiliaires, nous ne les ramènerons jamais plus, sous aucun prétexte, dans les Provinces de la République, d'autant que nous sommes déjà tellement persuadés de l'affection de la noble Nation Polonoise, que nous pourrions nous endormir en sûreté dans le giron d'un chacun. Afin que les dommages & desordres causez pendant les troubles par les partis de l'Armée, ne donnent pas lieu à de nouvelles brouilleries, nous avons accordé une Amnistie, & enseveli dans un oubli éternel tout ce qui pourroit choquer ou offenser l'un ou l'autre. L'incorporation de la Courlande & Semigallie devant être solidement établie, nous avons pris, de concert avec la République, les mesures convenables, non seulement pour empêcher que ces Provinces ne soient détachées de la République, mais aussi pour augmenter les subsides qu'elle en reçoit. Outre ces Constitutions on en a dressé encore d'autres dans cette Diette, conformément aux besoins publics & aux vœux des Etats assemblez. Les illustres Nonces après avoir ainsi donné des preuves de leur obéissance, retournent maintenant avec ces Constitutions chez eux, & comme des laboureurs infatigables ils reportent dans leurs mains les gerbes de leur diligence. Amez & Fideles, les illustres Nonces vous rapporteront le reste de bouche, & à cette fin nous vous indiquons l'Assemblée de Relation au lieu accoutumé

tumé NN. pour le... du mois de.... ; Et comme on a résolu dans la Diette de Pacification de nommer des Commissaires pour trouver les moyens propres à augmenter l'Armée ; nous vous donnons cette même Assemblée de Relation, pour y nommer des Commissaires à cette fin. Esperant du reste, Amez & Fideles, que comme les susdits illustres Nonces ne pourront s'empêcher de rendre témoignage à notre application infatigable pour le bien public, ainsi qu'aux efforts que nous avons faits pour la consistance de cette Diette, de même notre sollicitude paternelle trouvera dans vos cœurs une sincere reconnoissance & des égales dispositions à observer religieusement les Constitutions de cette Diette. C'est ce que nous vous recommandons, Amez & Fideles, en vertu des Loix, vous ordonnant en même-tems, après vous avoir souhaité une santé florissante, de faire publier cet Universel dans les Grods, les Paroisses & autres lieux accoutumés, afin qu'il parvienne à la connoissance d'un chacun. Varsovie le... Juillet 1736. dans la troisième année de notre Regne.

Ces Universaux ont été suivis d'une Lettre Circulaire de S. M. pour la convocation de la Diette du Grand Duché de Lithuanie, en voici également la teneur.

AUGUSTE III., par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, &c. A tous ceux & chacun qu'il appartiendra, & en particulier aux Reverends, Illustres, Magnifiques & Generoux Senateurs Spirituels & Temporels, aux Ministres des deux Etats, Dignitaires, Capitaines, Officiers de Jurisdictions & de Châtellenies, aux Chevaliers, Nobles & Habitans des Palatinats & Districts du Grand Duché de Lithuanie, nos Amez & Fideles, SALUT. Nous vous faisons sçavoir

des Princes &c. Octobre 1736. 395

voir, qu'ayant juré à notre heureux Couronnement de maintenir tous les Droits Spirituels & Temporels de cette illustre République, & venant encore de les confirmer dans la Diette qui, avec l'assistance Divine, s'est terminée si heureusement, Nous avons dessein de les effectuer dans tous leurs points; c'est pourquoi, en vertu du pouvoir que les Etats de la République nous ont donné dans la dernière Diette, Nous avons pourvu aux moyens de lever avec facilité les Contributions sur les Terres & de soulager nos Sujets tant Ecclésiastiques que Laïques; & pour cet effet, de l'avis des Senateurs & Ministres du Grand Duché de Lithuanie, Nous avons fait expedier nos Universaux pour l'Assemblée de la Diette Provinciale dudit Duché.

Nous souhaitons donc que dans les Diettines de Relation qui doivent s'assembler, de la manière prescrite par les Loix, le 24. du mois de Septembre prochain, on élise des Deputés dignes de cet Emploi, soit qu'ils soient nouveaux, ou que ce soient les mêmes qui ont fait la fonction de Nonces dans la dernière Diette générale, & que l'on prenne garde, selon la teneur des Constitutions de 1703. & 1717., d'élire aucun Deputé qui ait été employé ci-devant à la recette ou perception des Deniers publics.

Nous ordonnons que cette Diette Provinciale de Lithuanie se tiendra à Grodno l'année prochaine 1737. le... du mois de... où après que les Deputés auront prêté le Serment de la manière qu'il a été réglé en 1733., ils se feront représenter par l'Intendant des Finances & autres Officiers Subalternes, tous les Tarifs, ou Regîtres des Palatinats & Districts, tant des Biens Laïques, qu'Ecclésiastiques & Royaux. Cette même Diette examinera les Inventaires des Revenus, Rentes, Contributions, Droits Royaux, &c., lesquels seront présentés par
ceux*

ceux qui en ont l'administration, & qui prêteront le Serment à la Diète : Elle examinera aussi les pertes & ravages qu'auront souffert les Sujets, & pesera au poids de la conscience toutes les especes de Redevances ou Taxes qui doivent être imposées sur le Peuple, comme celles qui se levent par tête, sur les Boissons, sur le Papier, sur la Monnoye, &c.

Nous aurons soin de faire confirmer & ratifier dans la prochaine Diète generale, tout ce qui aura été résolu en faveur du bien public dans ladite Diète Provinciale du Grand Duché de Lithuanie : Toutefois, en attendant que l'on mette à exécution les moyens qu'elle prendra, & jusqu'à ce qu'ils soient ratifiez par la République, les Armées du Grand Duché de Lithuanie seront soudoyées & entretenues exactement sur le pied de l'ancien Reglement de 1717.

La durée de ladite Diète sera de 6. semaines, à compter du jour de son ouverture, que l'absence de quelques Députés ne doit point retarder : Et afin qu'on ne puisse prétendre cause d'ignorance des pré-sens Universaux, Nous Ordonnons qu'ils soient publiés dans toutes les Paroisses & Lieux accoutumés. Donnée à Varsovie le ... du mois de ... 1736. & de notre Regne le troisième. **AUGUSTE ROI.**

IV. La dissenterie regne beaucoup à Varsovie, de même qu'en plusieurs autres endroits du Royaume, & sur-tout dans la Prusse Polonoise où elle fait de grands ravages. C'est un nouveau fleau pour ce Royaume; on en demande à Dieu la délivrance. Le Grand Tresorier de la Couronne, & plusieurs autres personnes de rang en sont frappées; & l'on voit par-là que ce mal n'y attaque pas uniquement le commun peuple.

V. *Suede-Stockholm.* Sur des avis peu fidèles nous dîmes le mois passé que les Académiciens François qui sont allé mesurer la terre le plus proche du Pôle qu'il leur sera possible , étoient de retour en cette Ville : mais cette nouvelle a été prématurée , quelques - uns de ces Messieurs , comme on l'apprend , ayant résolu de passer l'hiver dans la *Haute Laponie* , pendant que les autres iroient à *Wardhus* en Norwegue , afin d'y faire aussi des observations. On leur envoie toute sorte de vins de *Stockolm* , & de *Londres* les instrumens qui leur manquent.

Vi. Les Finances & la marine de ce Royaume sont à present dans un très-bon état par le sage gouvernement du Roi naturellement porté à conserver la paix dont ses peuples jouissent depuis son avènement au Trône. Les Troupes ne peuvent être non plus sur un meilleur pied ni mieux entretenues qu'elles sont ; elles consistent en 46000. hommes effectifs , ainsi qu'on l'a trouvé dans une revûe qui en a été faite au mois d'Août dernier.

Vii. *Russie.* Sa M. Czarienne est avec toute sa Cour à *Petershoff* depuis le 2. Juillet ; Elle avoit résolu de retourner le 25. Août à *Petersbourg* , mais un grand incendie qui y est arrivé le 23. l'a engagé à s'arrêter encore quelque - tems à *Petershoff*. Cet incendie est considerable , il commença vers le midi. La maison où le feu prit est un grand Bâtiment de pierre , dans lequel les Marchands Russiens tenoient leurs Boutiques & où il y avoit de grands magasins de Suif , d'Huile , de Cuir , de Goudron &c. Les flammes se communiquèrent aux maisons voisines avec tant de violence & de rapidité , que tous les soins qu'on prit pour les éteindre , furent inutiles. Outre toutes les maisons de cinq Ruës qui y abouissent & qui au nombre de plus de 300. ont été réduites en cen-

*Incendie à
Peterf-
bourgs.*

dres, il y en a eu encore dans une sixième Rue neuf autres entièrement consumées. Ces dernières, parmi lesquelles il y a quelques Palais, étoient toutes neuves & bâties de pierre. Le dommage causé par cet embrasement monte à plusieurs millions de roubles; & le Comte de Lœwenwolde, Grand Marechal, y a perdu pour la valeur de plus de 40. mille roubles en meubles & autres choses précieuses.

VIII. La nouvelle de l'heureux succès de la Diète générale de Pacification tenue à *Varsovie*, a été apportée à *Petershoff*, par le Comte *Poninski*, Chambellan du Roi *Auguste* de Pologne. La Cour en conçoit d'autant plus de joye qu'on a appris en même-tems qu'entr'autres il a été résolu à la Diète de laisser à la Noblesse de *Courlande* la liberté de se choisir un Duc après la mort du Duc *Ferdinand*. La *Czarine* a fait à cette occasion un présent de 4000. roubles à *Mr. Poninski*. Tous les avis qu'on reçoit aussi de l'Armée du Général *Munnich* qui poursuit ses progrès dans la *Crimée*, continuent d'être favorables. Nous donnerons la suite de ces progrès, après la Capitulation accordée par le Général *Lasci* à la Garnison de la Ville d'*Asof* que nous n'avons point détaillée le mois passé, & que voici.

Capitulation d'*Asof*, soumise aux Russiens.

1. » Toute la Garnison, depuis le Commandant jusqu'au moindre Soldat, sortira de la Place pour être conduite sous une Escorte jusqu'à la Ville d'*Atschuk*, appartenant au Grand Seigneur. Tous les Sujets Turcs en sortiront pareillement; mais la Garnison ne jouira d'aucuns honneurs militaires à sa sortie.
2. » On rendra aux Janissaires & autres Gens de Guerre leurs armes, après qu'ils seront sortis

» de

de la Place. La Garnison ni les Habitans ne pourront rien emporter des Magazins ni des Arsenaux.

„ 3. On donnera de la part des Turcs aux Russiens un état des Magazins, & ils leur découvriront toutes les Mines.

„ 4. On laissera dans *Asoph* trois des principaux Officiers Turcs pour ôtage, jusqu'au retour de l'Escorte Russe.

„ 5. On rendra aux Russiens tous les Sujets de Russie & autres Prisonniers, ainsi que les Calmucs, sans en pouvoir celer aucun.

„ 6. Le Bacha Mustafa Aga, Commandant de la Place, s'engagera par serment sur l'*Alcoran*, avec toute sa Garnison, de ne point prendre les Armes contre la Russie pendant une année, à commencer de la date de cette Capitulation.

„ 7. Il sera permis aux Arméniens, Grecs & autres Chrétiens étrangers de rester avec leurs effets dans *Asoph*.

A la suite de cette Capitulation apportée à la Cour, il y avoit une liste de l'artillerie, & des munitions de guerre & de bouche que les Russiens ont trouvés dans *Asoph*, & un état de la garnison Turque, telle qu'elle étoit avant le Siège, & lors de la reddition, le nombre des Prisonniers Russiens &c. Elle renferme ce qui suit.

La Garnison d'*Asoph* consistoit au commencement du Siège en 5890. hommes & 3433. femmes & enfans, dont il n'en est sorti que 3463. soldats & 2233. femmes ou enfans, les autres ayant été tués ou étant morts de maladie. Les Prisonniers Russiens ou Etrangers qui ont été rendus, conformément à la Capitulation, étoient au nombre de 221. Il est resté dans la Place 63. Marchands, partie Arméniens, partie Grecs. On y a trouvé 131. canons

de bronze de differens calibres, & 61. de fer & dans le Fort *Petrowski* 6. Canons de bronze & 13. de fer; total 211. Canons, dont 48. de bronze, 17. de fer & deux autres étoient ou démontez ou crevez. Les Mortiers de bronze étoient au nombre de 11., ceux de fer au nombre de 3. & il y avoit un Haubitz de même métal. On a trouvé 11880. quintaux de poudre de Turquie, & 2640. quintaux qui y avoient été laissés quand Pierre I. rendit cette place. 10560. quintaux de plomb en masse; 660. quintaux en barre; 145. quintaux de méches; 5000. pelles de bois; 100. fusils à méches; 200. sabres; 150. écus; 45000. livres de fer en barre; 660. quintaux de clous de batterie; 15. grands pots de bronze; 396. livres de poix-resine; 1452. quintaux de nitre; 3600. livres de souffre; 45000. grenades de fer, & pareil nombre de verre. 4000. boulets de differens calibres; 600. Bombes; 200. Cartouches de trois livres & au-dessus; 110. Pelles de cuivre de differentes grandeurs. Les Magazins étoient au nombre de six. Sçavoir, trois de Ris, un de Biscuit & deux de Froment; mais on n'a pû déterminer la quantité de ce qu'ils contenoient, parce que les toits & planchez ou voutes en avoient été enfoncez ou renversez par nos Bombes & Boulets de Canon. On n'a trouvé que 10. mines dans les dehors de la Ville, dans lesquelles il y avoit en tout 14. Chambres remplies de poudre.

IX. Nous ne laissâmes le mois dernier à la fin du récit des opérations du Général Munnich en Crimée, qu'une Riviere à passer aux Moscovites pour arriver à *Bacciejaray*, Capitale de la Crimée & résidence du Kao, qui est à present au pouvoir de la Russie, comme on va le voir dans la Relation suivante qu'un Courier dépêché par Mr. de Munnich apporta

apporta le 31. Août à Petershoff.

L'Armée Rusſienne s'étant remiſe en marche le 23. Juin pour ſe rendre à *Baccieſaray*, rencontra auprès d'une Riviere à peu de diſtance de cette Capitale, un Corps conſidérable de Tartares renforcés par des Janiffaires, que Dgianum Coggia, Amiral des Turcs, leur avoit envoyés de *Caffa*. Le Comte de Munnich détacha d'abord des Colaques pour les reconnoître. Les Tartares à la vûe de ce détachement, ſe retirèrent précipitamment dans les montagnes, & l'Armée continua ſa marche juſqu'à ce qu'elle arriva près des défilés par leſquels il falloit paſſer pour entrer dans *Baccieſaray*. Les Tartares y avoient aſſemblé leurs plus grandes forces, & paroifſoient réſolus de défendre ce paſſage qui eſt fort étroit & environné de deux côtés par des montagnes eſcarpées.

Le 27. à la pointe du jour les Tartares, avec des Spahis & Janiffaires, vinrent attaquer l'aile droite de l'Armée. Les Colaques qui étoient à l'avant-garde, eſſuyèrent le premier feu, qui en renverſa bon nombre: mais le Général Major Leſſi s'étant avancé avec des Troupes réglées & pluſieurs piéces de Canon; les Tartares ſe retirèrent en conſuſion, & laiſſèrent le paſſage libre aux Ruſſiens qui entrèrent enſuite dans *Baccieſaray*. Cette Ville étoit déſerte, & les Habitans l'avoient non ſeulement abandonnée, mais en avoient emporté toutes les proviſions, les vivres, & généralement tout ce qui étoit tranſportable. Le Kan en avoit auſſi fait ſortir les trésors, & les avoit envoyés à *Caffa* où il s'étoit retiré lui-même. Les Colaques ne laiſſèrent pas, malgré les défenſes du Général Munnich, de piller le peu qui reſtoit encore dans *Baccieſaray* & d'y mettre le feu en divers endroits, ſur tout au beau & vaſte Palais du Kan qui a été réduit en cendres. Les

Jesuites, qui y avoient une Mission, ont aussi été obligés de suivre les Tartares; mais n'ayant pû emporter leur Bibliothèque, ils l'avoient cachée dans des futailles dans leurs caves. Les Cosaques ayant trouvé ces futailles, les enfoncerent, & gâtèrent presque tous les Livres qui y étoient.

En même-tems que les Russiens entreterent dans *Bacciesaray*, ils détacherent du monde vers une Place qui n'en est éloignée que de cinq werstes, & qu'on nomme la Ville des Juifs, à cause qu'elle n'est habitée que par ceux de cette Nation & des Arméniens. On y trouva quelques vivres, mais peu d'harans, la plus grande partie ayant été forcée de suivre les Tartares.

Le 29. l'Armée Russienne abandonna *Bacciesaray*, pour n'y pouvoir subsister, à cause de la dévastation de cette Ville, & que tous les Villages voisins étoient brûlés, & la plat-pays ruiné par les Tartares, & fit mine de marcher vers *Cassa*, afin d'engager l'ennemi à y envoyer toutes ses forces, ce qui réussit. Sa marche continua en effet vers cet endroit, mais non sans peine, pour avoir été continuellement harcelée, sur-tout aux passages des Rivières de *Bulgenac* & de *Sagira*, dont elle trouva tous les environs pillés & brûlés par les Tartares, aussi-bien que diverses Villes; ce qui mettant Mr. de Munnich comme vis-à-vis de rien, il ne put que se résoudre à la retraite, & à ramener son Armée à *Precop*, pour ne point l'exposer inutilement sur-tout dans des chaleurs insupportables qui incommodoient extrêmement cette Armée. La résolution prise, on se remit en marche le 6. Juillet, & le 17. on revint à *Precop*. Le Comte de Munnich avant que d'y arriver rencontra 1500. Russiens qui venoient le joindre. Il trouva aussi dans *Precop* treize Régimens venus d'*Asoph*; il en attendoit

doit encore huit autres de la même Ville qui sont en marche sous les ordres du Général Douglas, & qui seront suivis du reste de l'Armée qui a réduit cette Ville, n'y ayant resté que ce qui est absolument nécessaire pour la garde de cette Forteresse, parce qu'on a augmenté jusqu'à 24. Galeres la Flotille Russe qui est dans les environs: Les chaleurs suspendent aussi les progrès de Donkuk - Ombo, Général des Calmucks qui en a fait encore plusieurs depuis ce que nous avons marqué le mois passé.

Le dessein de Mr. de Munnich est de faire reposer pendant quelque - tems ses Troupes à Precop, & de recommencer les opérations en Automne, si un accommodement ne met des bornes aux armes victorieuses de la Czarine. Par cette retraite les Tartares ne paroissent pas plus à leur aise, parce que les Russiens étant maîtres de l'Isthme, ils se trouvent bloqués dans leur Presqu'Isle de maniere à n'en pouvoir sortir, ni recevoir de secours que par mer. D'ailleurs le Comte de Munnich est à portée d'observer l'Armée Turque sous les ordres du Grand Vizir qui a passé le Danube, & qui s'avance, dit - on, en très - grand nombre vers le *Dnieper*, & il employe une partie de ses Troupes à fortifier Precop. Comme il y a aussi une Armée Russe qui s'assemble sur le *Dnieper* sous les ordres du Prince de Hesse - Hombourg pour agir contre les Turcs, au cas que ceux - ci s'avancent vers l'Ukraine, on compte que Mr. de Munnich pourra bien l'aller commander. Cette Armée doit être de 50. à 60. mille hommes.

X. Par le peu d'esperance où sont les Tartares du secours qu'ils peuvent attendre de l'Armée du Grand Vizir, la consternation est inexprimable parmi eux, causée d'ailleurs par le saccagement de leur Pays, & la crainte qu'ils ont que les Russiens n'y reviennent une deuxième fois. En effet, le secours à por-
ter

ter aux Tartares par l'Armée Turque, ne peut se faire qu'en passant le *Dnieper*, ce qui paroît impraticable au Grand Vizir à cause de la Forteresse de *Kimburn* dont les Russes se sont emparés, & qui est vis-à-vis de la Ville d'*Oczapatorv* située sur la Riviere occidentale du *Dnieper*, près de l'embouchure de cette Riviere dans la Mer noire. C'est de cette dernière Ville dont le Général Munnich médite encore la reddition; il a même déjà envoyé un Plan à la Czarine pour l'assiéger: Il y représente que cette conquête seroit d'autant plus importante, que non-seulement on s'assureroit par là des deux rives du *Dnieper*, mais qu'on s'ouvriroit en même-tems un passage dans la *Bessarabie*; & ajoute qu'il esperoit de s'en rendre maître avant l'arrivée de l'Armée Ottomane, cette Place n'étant que médiocrement fortifiée. On ne dit pas que la Cour ait pris de résolution là-dessus, ni si elle entrera dans quelques offres de la part du Grand Seigneur que les Ministres des Puissances maritimes résidens à Constantinople, ont envoyées à S. M. Cz. par un Exprés. On en pourra parler plus pertinemment le mois prochain.

XI. L'Envoiyé extraordinaire qui étoit venu à Petersbourg de la part de Thamas Kouly-Kan, pour notifier à la Czarine l'élevation de ce Général au Trône de Perse, en eut le 5. Août à Petershoff son audience de congé. Il est depuis parti pour retourner en Perse honoré du Portrait de S. M. Cz. enrichi de diamans de la valeur de 20000. roubles, & chargé de presens pour le Schach-Nadir son Maître qu'on estime au-delà de cent mille roubles. L'Ambassadeur de ce Prince assure toujours le Ministère que la Perse ne fera point de paix avec la Porte-Ottomane que de concert avec la Russie. On assure cependant qu'un Ministre Persan est pre-

sentement

des Princes &c. Octobre 1736. 405
fentement à Constantinople, où il est allé commu-
niquer des propositions de Paix, mais qu'il a ordre
de ne se relâcher sur aucune; qu'il demande une
réponse positive dans l'espace de 40. jours; & que
si cette réponse n'est pas favorable, il partira inces-
samment pour retourner en Perse. Comme on ne
sait rien du contenu de ces Propositions du nou-
veau Sophi, on ne sait pas non plus si la Czarine
y est comprise; mais on a lieu de le supposer.

A R T I C L E VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-
rable en ANGLETERRE, & en
HOLLANDE, depuis le mois dernier.*

I. **L**ondres. Sur l'avis qu'a eu le Roi de Portugal
du retour aparent de la Flotte Angloise
qui est dans le Tage, son Ministre a fait de nou-
velles sollicitations à la Cour, afin qu'elle reste à
Lisbonne, jusqu'à l'entier accommodement des démê-
lés entre l'Espagne & le Portugal. Comme il
n'est plus revenu de Bâtimens de cette Flotte dans
les Ports du Royaume, on ne doit pas douter
que la Cour n'ait consenti à la demande de S. M.
Portugaise, d'autant plus qu'on a envoyé encore
depuis peu nombre d'accoutremens à Lisbonne.
Ceux qu'on a fait partir depuis le mois de Juin
jusqu'au premier de Septembre, y compris le der-
nier envoi, montent à plus de 20000. ce qui met
le Roi de Portugal en état de repousser une attaque.
On est surpris à cet égard qu'un Monarque si opu-
lent, ait laissé si long-tems son Royaume man-
quer du necessaire pour sa défense.

II. Les tumultes dont nous avons parlé le mois
passé,

passé, ont continué encore quelques jours; mais les Gardes du Corps, les Grenadiers à cheval, & les Gardes à pied ayant patrouillé toutes les nuits, & enlevé des personnes qui ont été envoyées à Newgate, ces desordres ont enfin cessé, & la tranquillité est tout-à-fait rétablie à Londres. On a depuis délibéré dans un Conseil sur les moyens de prévenir dorénavant de pareils tumultes, & de punir ceux qui en sont trouvés les auteurs.

III. Comme l'armement qu'on fait depuis quelque tems dans les Ports d'Espagne ne cessoit d'embarasser le Ministère, on avoit enjoint à Mr. Keene, Envoyé du Roi à Madrid, de faire à ce sujet des remontrances au Roi Catholique; & il vient d'écrire en Cour qu'ayant conféré à ce sujet avec Don Joseph Patinho, ce premier Ministre d'Espagne, lui avoit repliqué, que le Roi Catholique avoit assez fait
 „ connoître à tout le monde ses intentions pacifiques
 „ dans les démêlés avec le Portugal sur lesquels S.
 „ M. selon l'équité évidente de la Cause, se seroit
 „ déjà rendu justice, si Elle n'avoit pas préféré la
 „ tranquillité au trouble.

IV. A en juger par les apparences, on veut être certain que le Roi & les Etats Generaux des Provinces Unies refusent de donner leur garantie à la paix négociée à Vienne, à moins qu'on n'insere dans le Traité les articles qui regardent la Religion. Mais s'il y a en cela de la vraisemblance, il y en a aussi que les deux Puissances n'obtiendront pas ce qu'elles demandent.

V. Il y a long-tems que le Ministère s'efforce de faire agir la Hollande dans ses vûes, sans y avoir pleinement réüssi: à present qu'on a avis que les Espagnols ont pris quelques Vaisseaux Hollandois sur les côtes des *Carragues*, il semble qu'on en a quelque satisfaction dans la Grande
 Bretagne,

Bretagne, parce que ce sera la, comme on le croit, un moyen pour faire agir les Hollandois de concert avec le Ministère Britannique à la Cour de Madrid, afin de faire enfin cesser ces déprédations, dont les Anglois se plaignent depuis si long-tems. En attendant la Cour a écrit à Mr. Keene, Ministre du Roi auprès du Roi Catholique de représenter à ce Monarque, que si l'on n'y met pas ordre bientôt, la Nation Angloise se verra obligée de se rendre elle-même justice par voye de représailles.

VI. *Hollande.* Tout espoir d'un Congrès général est perdu depuis qu'on sçait que les difficultés qui subsistoient entre les Cours de Vienne & de Madrid sont autant que terminées par la médiation de la France. Mais on n'est pas prévenu en faveur de la negociation générale de Vienne; au contraire, les Etats Généraux n'ont plus hésité de s'ouvrir au Comte d'Uhlefeld, Ministre de l'Empereur, lui ayant déclaré au mois d'Août "qu'ils ne
" croient pas que l'ouvrage de la paix pût être de du-
" rée, si d'autres Puissances que celles qui y ont
" travaillé jusqu'ici, n'y mettoient aussi la main
" dans un Congrès général; & que si un tel Con-
" grès n'avoit pas lieu, il ne falloit pas compter sur
" la garantie ni de L. H. P. ni de la la Grande-
" Bretagne. „ Mr. d'Uhlefeld, & les Ministres
de France & d'Espagne, furent en même tems priés de donner part de cette déclaration à leurs Cours.

VII. L'Etat a fait faire aussi de nouvelles remontrances tant aux Cours de Vienne, de Londres, qu'à celle de Berlin, afin de surseoir l'exécution de la dernière Ordonnance de l'Empereur contre les Etats d'Oostfrie, dont l'affaire intrigue plus que jamais les Etats Generaux. Plusieurs confere-

ees

ces des Seigneurs de la Régence avec les Ministres de l'Empereur & de Prusse ont roulé là-dessus ; & l'on voit à ce sujet la copie d'une Lettre de S. M. Imp. dans laquelle Elle témoigne que pour reprimer plus efficacement l'audace des Rénitens d'Oostfrise , il faut leur ôter la levée de l'administration des Tailles , leur défendre de s'assembler & d'assister aux Diettes , & qu'il faut nommer & appeler d'autres Députés aux Diettes , du nombre de ceux d'entre les Etats, qui par leur soumission reconnoissent S. Maj. Imp. pour Chef & Juge Suprême de l'Empire.

Le 6. Septembre Mr. le Comte d'Uhlefeld partit pour aller faire un tour à Vienne.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissance, Mariage & Morts des Princes, & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissance. Madame la Margrave de Baden-Baden, accoucha le 11. Août d'un Prince dans sa résidence.

II. *Mariage.* Le Comte de Schonborn Weissenheit a épousé sur la fin d'Août à Pommerfeld, la Comtesse fille du Comte de Plettenberg, nommé Ambassadeur de l'Empereur auprès du St. Siège.

III. *Morts.* La Reine Douairière d'Espagne est morte depuis peu à Bayonne où elle faisoit sa résidence.

Le 12. Août la mort enleva à Vienne le Landgrave Philips de Hesse-Darmstadt, Gouverneur de Mantoue, à l'âge de 67. ans. Il vaque par sa mort un Régiment de Cuirassiers au service de l'Empereur.

Mefire

des Princes &c. Octobre 1736. 409

Messire Louis, Marquis d'Arpajon, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien, Gouverneur & Grand Bailli de Berri, & Chevalier de la Toison d'or, mourut à Paris le 21. du même mois.

Le 1. Septembre mourut à sa Terre d'Hamonville, Mr. Tardif, Maréchal des Camps & Armées de S. M. T. C., ancien Ingénieur, Directeur des Fortifications des Places des trois Evêchés, & de la Sarre. Il étoit âgé de 84. ans, & en avoit employé 68. au service de son Souverain.

FIN.

T A B L E D E S A R T I C L E S

Du mois Octobre 1736.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	335
ARTICLE II. <i>Italie.</i>	355
ARTICLE III. <i>Espagne & Portugal.</i>	366
ARTICLE IV. <i>France.</i>	370
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	379
ARTICLE VI. <i>Pologne, Russie & Suède.</i>	390
ARTICLE VII. <i>Angleterre, Hollande.</i>	405
ARTICLE VIII. <i>Naissance, Mariage & Morts.</i>	408



PRIVILEGIUM

Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

CAROLUS VI. divinâ favente clementiâ electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Sclavoniæ Rex: Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ: Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus renore Præsentium universis; quòd cum nobis noster sacrique Imperii fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER-Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, demississimè supplicaverit ut Privilegium Impressorium, quod eidem pro Libello menstruo cui titulus: *La Clef du Cabinet*, in idiomate gallico anno 1716. die 10. Februarii ad decennium impetitum, anno 1727. die 20. Martii ad sexennium clementer extensum fuerat; ob terminum nunc elapsum ad alios sex annos denuò prorogare benignè dignaremur. Nos æquis ejusdem precibus clementer annuendum censuerimus. Idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque librariam negotiationem exercentibus firmiter inhibemus ne quis prædictos libellos per sex annorum spatium ab
ho-

hodiernâ die computandum in factis Romano Imperio, Regnisque ac Ditionibus Nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere, vel aliò recudendos dare, alibi impressos apportare, vendere, vel distrahere, clam vel palam citrà voluntatem, & absque prænominati Andreae Chevalier, ejusve hæredum, expresso & in scriptis obtento consensu præsumat. Si quis verò interdictum hoc Nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modò ejusmodi exemplaribus perpetam quippe reculis, & adductis à suprâ memorato Chevalier ac ejus hæredibus ubicumque, sive propriâ authoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœnâ insuper quinque marcarum auri puri fisco Nostrò Cæsareo & patti læsæ ex æquo pendendâ decernimus irremissibiliter mulctandum, dummodò tamen præfati libelli bonis moribus sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcanam Nostram Cancellariam Imperialem Aulicam tempestivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proindè universis & singulis Nostris sacrique Imperii & Regnorum, ac Dominiorum Nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis, aut dignitatis existant, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque Jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc Nostrum temerè & impunè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti ac aliis modis idoneis coerceri curent; quatenus & ipsi eandem mulctam incurere noluerint. Harum testimonio Literarum manu Nostrâ subscriptarum, & sigilli Nostrî Cæsarei appensione munitarum, quæ dabantur in Civitate Nostrâ Viennæ die

die 4. Aprilis 1734. Regnorum Noſtrorum Romani
vigefimo tertio, Hiſpanicorum trigefimo primo,
Hungarici & Bohemici verò pariter vigefimo tertio.

CAROLUS.

(L. S.)

Vt. F. Epifc. Bamb. & Hiperb. Franc.
Dux.

Ad Mandatum Sacræ Cæſaræ
Majeſtatis proprium.

JOAN. JOS. à SCHNAP PAUFÉ.